



## COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU BASSIN VERSANT DE L'oudon

### RAPPORT ANNUEL 2014

## PREAMBULE

Le présent rapport annuel d'activités permet au Comité de bassin Loire-Bretagne, aux collectivités et aux acteurs locaux d'avoir une vision annuelle concernant l'état d'avancement des travaux et des orientations de la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.), ainsi que les résultats et perspectives de la gestion des eaux sur le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.).

La trame du rapport annuel est commune à l'ensemble des S.A.G.E. du bassin Loire-Bretagne. Elle est néanmoins adaptée pour tenir compte du fonctionnement propre de la C.L.E. Oudon et des actions spécifiques qu'elle mène, notamment en matière d'évaluation.

## SOMMAIRE

1. Présentation du S.A.G.E. et rappel du contexte .....	3
1.1. Présentation du territoire .....	3
1.2. Dates essentielles .....	3
1.3. Enjeux identifiés dans le S.A.G.E. révisé .....	4
1.4. Constitution de la C.L.E. ....	4
1.5. Présentation de l'organisation.....	4
1.5.1. structure porteuse.....	4
1.5.2. Commission Locale de l'Eau .....	4
1.5.3. cellule d'animation .....	5
2. Présentation des activités de la C.L.E. ....	5
2.1. Les réunions .....	5
2.2. Résumé des avis de la C.L.E., du bureau ou du Président .....	5
2.3. Charte et règle de gestion des ouvrages de vannage sur le bassin versant de l'Oudon .....	5
3. Autres actions ou réunions suivies par le Président ou la cellule d'animation.....	6
4. Révision du S.A.G.E. ....	6
5. Mise en œuvre du S.A.G.E. ....	6
5.1. Tableau de synthèse listant l'ensemble des dispositions du S.A.G.E. ....	6
5.2. Point sur les masses d'eau en objectif 2015.....	7
5.3. Etude de gestion quantitative de la ressource en eau .....	7
5.4. Contrats directement liés à la mise en œuvre du S.A.G.E. approuvé .....	7
5.4.1. Contrat Régional de Bassin Versant de l'Oudon 2013-2015.....	7
5.4.2. Contrat territorial Araize Misengrain Chéran 2009-2014 .....	7
5.4.3. Contrat territorial milieux aquatiques 2014-2018.....	7
5.5. Tableau de bord et indicateurs communs des S.A.G.E. ....	8
6. Actions de communication .....	8
6.1. Actions d'information et de communication inhérentes au S.A.G.E. ....	8
6.2. Actions de sensibilisation aux domaines de l'eau.....	8
7. Evaluation - Suivi de la qualité des eaux.....	8
7.1. Actions menées dans le cadre de l'évaluation du S.A.G.E. ....	8
7.2. Réseau de points de mesures, protocole de suivi et résultats.....	9
8. Budget et financement .....	9
9. Analyse – Bilan – Perspectives.....	11
9.1. Analyse de l'activité de l'année .....	11
9.2. Prévisionnel par préconisation du S.A.G.E. ....	11
9.3. Perspectives à moyen terme .....	11

## LISTE DES ANNEXES :

- annexe 0 : carte du bassin versant et état des masses d'eau
- annexe 1 : liste des réunions organisées par la C.L.E. - année 2014
- annexe 2 : liste des réunions auxquelles la C.L.E. a été invitée à participer en 2014
- annexe 3 : liste des dossiers soumis pour avis et liste des déclarations (récépissés/oppositions)
- annexe 4 : bilan de la mise en œuvre des dispositions du S.A.G.E. (2014-2020)
- annexe 5 : tableau de bord et indicateurs communs du S.A.G.E.
- annexe 6 : tableau du réseau d'analyses et protocole de suivi
- annexe 7 : synthèse des résultats de la qualité de l'eau
- annexe 8 : liste des dispositions devant être mises en œuvre par la C.L.E.

## 1. PRESENTATION DU S.A.G.E. ET RAPPEL DU CONTEXTE

### 1.1. Présentation du territoire

Le bassin versant de l'Oudon est à cheval sur le sud-ouest du département de la Mayenne et le nord-ouest du Maine-et-Loire. Les départements de la Loire-Atlantique et de l'Ille-et-Vilaine ne sont concernés que marginalement.

L'Oudon traverse le bassin du nord au sud et comporte une dizaine d'affluents principaux. Il prend sa source à la Gravelle et se jette dans la rivière Mayenne au Lion d'Angers et à Grez Neuville.

A partir de la ville de Segré, la rivière Oudon fait partie du domaine public fluvial et est navigable.

Cf. annexe 0 – carte du bassin versant et état des masses d'eau en 2011.

La population du bassin versant représente environ 70 000 habitants.

Le bassin de l'Oudon est à dominante rurale, avec un pôle urbain plus marqué :

- Segré (49), seule ville de plus de 5 000 habitants et sous-préfecture du Maine-et-Loire ;
- 20 communes entre 1 000 et 5 000 habitants, bourgs structurants comme Craon, Renazé, Pouancé, Le Lion d'Angers, Cossé-le-Vivien, Combrée, ... ;
- 34 communes entre 500 et 1 000 habitants ;
- 45 communes de moins de 500 habitants.

### 1.2. Dates essentielles

Arrêté préfectoral approuvant le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux révisé du bassin versant de l'Oudon. 8 janvier 2014

Arrêté préfectoral renouvelant la composition de la Commission Locale de l'Eau (modifié par arrêtés préfectoraux du 2 juillet 2010, du 1er juillet 2011, du 3 mai 2012, du 30 mai 2013, du 2 octobre 2014). 1<sup>er</sup> avril 2010

Arrêté préfectoral approuvant le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Oudon. 4 septembre 2003

Arrêté préfectoral créant la Commission Locale de l'Eau

3 décembre 1997

Arrêté interpréfectoral fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Oudon

31 juillet 1997

### **1.3. Enjeux identifiés dans le S.A.G.E. révisé**

Enjeu A : Stabiliser le taux d'auto approvisionnement en eau potable et reconquérir la qualité des ressources locales (nitrates, phytosanitaires,...)

Enjeu B : Restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques

Enjeu C : Gestion quantitative des périodes d'étiage

Enjeu D : Limiter les effets dommageables des inondations

Enjeu E : Reconnaître et gérer les zones humides, le bocage, les plans d'eau et les aménagements fonciers de façon positive pour l'eau

Enjeu F : Mettre en cohérence la gestion de l'eau et les politiques publiques du bassin de l'Oudon



### **1.4. Constitution de la C.L.E.**

La Commission Locale de l'Eau est une instance de concertation créée par le Préfet à l'échelle du bassin versant pour élaborer, réviser et suivre l'application du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) (Art. L212-4 du Code de l'Environnement).

Le Préfet chargé de suivre pour le compte de l'Etat le S.A.G.E. du bassin versant de l'Oudon est le Préfet de Maine et Loire.

La Commission Locale de l'Eau du bassin versant de l'Oudon a été créée en 1997. Sa composition a été renouvelée en 2010. En 2014, elle comprend :

- Des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, des établissements publics locaux (31),
- Des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (17),
- Des représentants de l'Etat et de ses établissements publics intéressés (10).

### **1.5. Présentation de l'organisation**

#### **1.5.1. structure porteuse**

Le SYndicat Mixte du Bassin de l'Oudon pour la Lutte contre les Inondations et les Pollutions (SY.M.B.O.L.I.P.) est structure porteuse de la Commission Locale de l'Eau. Les membres du SY.M.B.O.L.I.P. sont les Syndicats de bassin de l'Oudon sud et nord ainsi que 11 structures en charge de l'alimentation en eau potable sur le bassin versant de l'Oudon : Syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable du Segréen, des Flées, de Loire-Béconnais, de Bierné, du Craonnais, de la Région Ouest de Château-Gontier, du Centre Ouest Mayennais, pour la gestion de l'eau, de l'assainissement et de l'urbanisme de l'agglomération de Château Gontier, communes de Ahuillé, Craon et Cossé le Vivien.

#### **1.5.2. Commission Locale de l'Eau**

La Commission Locale de l'Eau a fixé son organisation dans un règlement intérieur adopté en 2010. Elle est globalement structurée de la manière suivante :

- La C.L.E. plénière
- Le Bureau
- Exécutif (réunion du Président et des Vice-présidents)

Suite aux élections municipales de mars 2014, l'exécutif de la C.L.E. a été renouvelé lors de la réunion plénière du 16 octobre 2014.

Président Et en charge des milieux aquatiques au nord et de la gestion quantitative	Louis MICHEL	Vice-président du SY.M.B.O.L.I.P.
1er Vice-président Et en charge des milieux aquatiques au sud, de la qualité de l'eau et des pollutions agricoles	Joël RONCIN	Président du Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud
2 <sup>e</sup> Vice-président Et en charge des pollutions non agricoles	Hervé FOUCHER	Vice-président du Syndicat de bassin pour l'aménagement de la rivière l'Oudon

### **1.5.3. cellule d'animation**

La cellule d'animation se compose en 2014 de 1,30 équivalents temps plein répartis comme suit :

- Secrétaire 0,25 ETP – adjointe administrative territoriale - elle a en charge le secrétariat de la C.L.E., la paye et la carrière des agents, l'accueil physique et téléphonique, l'organisation matérielle des réunions,...
- Comptable 0,20 ETP – rédacteur territorial - elle a en charge la comptabilité, les finances, la gestion des subventions, les actes décisionnels...
- Animatrice de la C.L.E. 0,50 ETP – ingénieur principal territorial- elle a en charge l'animation de la commission, l'organisation des réunions, la planification des travaux de la commission, la révision du schéma, le suivi de la mise en œuvre du schéma, l'organisation de la cellule d'animation, le suivi des réflexions, opérations ou travaux extérieurs à l'Oudon,...
- Chargée de mission de l'évaluation du S.A.G.E. 0,05 ETP – Ingénieur territorial - elle a en charge l'adaptation des indicateurs à la révision du schéma, l'analyse et l'aide à la décision,...
- Chargée de mission système d'information géographique 0,30 ETP – Technicien principal – Elle assiste l'ingénieur en charge de l'évaluation du S.A.G.E. Elle a en charge la récupération des données pour alimenter le tableau de bord du schéma et des programmes financiers, le traitement et l'analyse ponctuelle des données,... En fin d'année, elle a pris en charge l'administration du site Internet créé en 2014.

Le nombre d'équivalents temps pleins initialement prévu pour la partie évaluation – tableau de bord du S.A.G.E. était de 0,10 ETP ingénieur et 0,50 ETP technicien. La réalisation est moindre pour 2 raisons :

- La chargée de mission de l'évaluation a pris un congé maternité et n'a pas été remplacée,
- La technicienne partage son temps avec le programme de lutte contre les inondations, elle a dû gérer des crues début 2014 et elle a repris le suivi de travaux en août 2014 suite à la fin de mission du mandataire pour le programme inondations.

Les agents sont titulaires de la fonction publique territoriale et sont mutualisés pour d'autres missions pour le bassin versant de l'Oudon (milieux aquatiques, lutte contre les inondations et les pollutions diffuses).

En outre, la C.L.E. s'appuie sur les agents techniques des syndicats de bassin pour l'expertise nécessaire à ses missions.

## **2. PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA C.L.E.**

### **2.1. Les réunions**

11 réunions ont été organisées par la C.L.E. en 2014. La liste des réunions figure en annexe 1.

Des groupes de travail thématiques sont réunis en tant que de besoin.

- Un groupe de travail zones humide restreint a étudié les modalités d'intégration de l'inventaire des zones humides du S.C.O.T. du Pays de Craon à l'inventaire de la C.L.E.
- Le groupe de travail gestion quantitative a été activé dans le cadre de l'étude engagée en 2014 (cf. chapitre 5.3.).
- Le Comité de pilotage à vocation agricole du bassin versant de l'Oudon, co-présidé en 2014 par les Chambres d'agriculture et le SY.M.B.O.L.I.P.<sup>1</sup> s'est réuni une fois. Un comité de pilotage agricole restreint a été constitué afin de définir et proposer un programme d'actions technique et financier de reconquête de la qualité de l'eau brute sur le volet des pollutions diffuses agricoles au SY.M.B.O.L.I.P. Ce comité a également été désigné par le bureau de la C.L.E. comme comité de suivi de l'évaluation du programme de lutte contre les pollutions diffuses. Ce dernier s'est réuni 2 fois au cours de l'année 2014.

### **2.2. Résumé des avis de la C.L.E., du bureau ou du Président**

La liste des dossiers pour lesquels l'avis de la C.L.E. ou du Président a été sollicité ainsi que le résumé des avis figurent en annexe 3 avec la liste des récépissés des déclarations.

### **2.3. Charte et règle de gestion des ouvrages de vannage sur le bassin versant de l'Oudon**

Cette charte a pour objet la gestion coordonnée de l'ensemble des ouvrages de vannages sur le bassin versant de l'Oudon compatible avec les objectifs de la Directive cadre européenne sur l'eau et les usages. Elle permet la libre circulation de l'eau, des sédiments et des espèces entre les mois de novembre et mars.

<sup>1</sup> SYndicat Mixte du Bassin de l'Oudon pour la lutte contre les Inondations et les Pollutions

La charte a été signée le 28 novembre 2008. Le comité de pilotage s'est réuni au mois de novembre 2014 pour faire le bilan de la mise en œuvre de la charte pendant l'hiver 2013-2014 et préparer la saison hivernale 2014-2015. Pour cette nouvelle saison, c'est désormais la règle du S.A.G.E. qui s'applique. Une concertation spécifique a été organisée avec les propriétaires privés et les A.A.P.P.M.A.<sup>2</sup> en collaboration avec les syndicats de bassin.

### **3. AUTRES ACTIONS OU REUNIONS SUIVIES PAR LE PRESIDENT OU LA CELLULE D'ANIMATION**

Le Président, les Vice-présidents ou la cellule d'animation de la C.L.E. participent à des réunions organisées par divers organismes afin d'assurer le suivi et la coordination des actions entreprises dans le domaine de l'eau sur le bassin de l'Oudon, de la Maine ou Loire-Bretagne.

La liste des réunions auxquelles le Président, les Vice-président ou la cellule d'animation ont été invités figure en annexe 2.

### **4. REVISION DU S.A.G.E.**

La Commission Locale de l'Eau a engagé la révision du S.A.G.E. à la fin de l'année 2010.

La C.L.E. a adopté le S.A.G.E. Oudon lors de sa séance plénière du 24 octobre 2013.

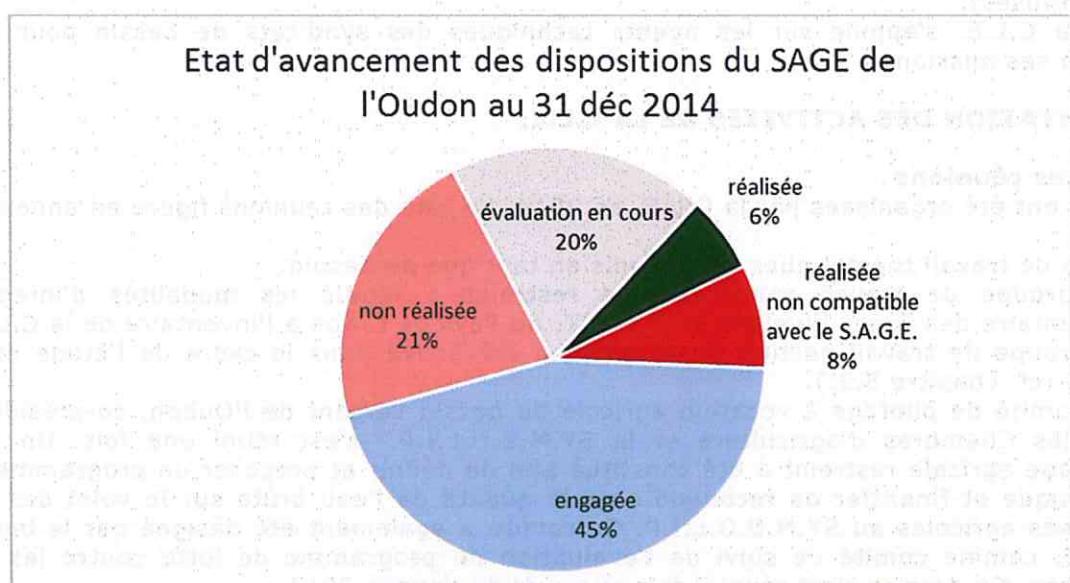
Le S.A.G.E. révisé a été approuvé par arrêté préfectoral le 8 janvier 2014.

### **5. MISE EN ŒUVRE DU S.A.G.E.**

#### **5.1. Tableau de synthèse listant l'ensemble des dispositions du S.A.G.E.**

L'annexe 4 présente la liste de l'ensemble des dispositions du S.A.G.E., l'année où elles doivent être mises en œuvre, l'état d'avancement réel et les actions réalisées.

Le graphique suivant synthétise l'état d'avancement des 51 dispositions du S.A.G.E. :



4 dispositions devaient être mises en œuvre en 2014, elles sont toutes réalisées.

3 d'entre-elles reposent sur la mise en compatibilité du 5ème programme de la Directive Nitrates avec le S.A.G.E., toutes trois ne sont reprises que partiellement par l'arrêté 2014 n°132 établissant le programme d'actions régional (PAR) en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole pour la région des Pays de la Loire.

Les deux règles édictées dans le S.A.G.E. pour la gestion des ouvrages de vannages et pour limiter les effets des imperméabilisations sont mises en œuvre.

<sup>2</sup> Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique

## 5.2. Point sur les masses d'eau en objectif 2015

Masses d'eau en objectifs global 2015	Etat de la masse d'eau (données Agence de l'Eau 2011)
L'OUUDON DEPUIS SEGRE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA MAYENNE (FRGR0505b), type Masse d'eau fortement modifiée	MOYEN
L'ETANG DE LA BLISIERE (FRGL109), type Plan d'eau	MOYEN
L'OUUDON (FRG021), type Masse d'eau souterraine	BON

Pour la masse d'eau Oudon de Segré jusqu'à sa confluence aucune action spécifique n'a été menée en 2014 à notre connaissance pour le rétablissement du bon potentiel écologique.

Pour le plan d'eau de la Blisière, aucune action spécifique n'a été conduite à notre connaissance.

Pour les deux masses d'eau Oudon, superficielle et souterraine, l'ensemble des actions (chapitre 5.1.) contribuent certainement à leur amélioration (cf. chapitre 7).

## 5.3. Etude de gestion quantitative de la ressource en eau

La consultation des prestataires pour mener l'étude de gestion quantitative a démarré en janvier 2014. La Sté SAFEGE a été retenue et a démarré sa prestation au mois d'avril 2014.

Le groupe de travail « gestion quantitative » a été réuni les :

- 18 avril 2014 pour le démarrage de l'étude et la préparation de la campagne de mesures,
- 3 juillet 2014 pour présenter la caractérisation des sous-bassins et masses d'eau (phase 1),
- 14 novembre 2014 pour déterminer les facteurs influençant le régime des eaux, l'hydrologie et l'hydrogéologie (phase 2).

Le rapport de phase 1 a été validé en septembre 2014.

## 5.4. Contrats directement liés à la mise en œuvre du S.A.G.E. approuvé

La Commission Locale de l'Eau en partenariat et en collaboration avec les maîtres d'ouvrages locaux (Syndicats de Bassin de l'Oudon, SYndicat Mixte du Bassin de l'Oudon pour la lutte contre les Inondations et les Pollutions, communes, associations,...) ainsi qu'avec les partenaires financiers propose ou participe à l'élaboration des programmes d'actions pour répondre aux enjeux du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

### 5.4.1. Contrat Régional de Bassin Versant de l'Oudon 2013-2015

Un nouveau contrat 2013-2015 a été signé le 27 mars 2013 avec la Région Pays de la Loire et est mis en œuvre en 2013.

Il comporte 29 actions dans les domaines de l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques portées par une dizaine de maîtres d'ouvrage pour un montant total estimé à 1,9 millions d'euros dont 637 716 € de participation de la Région des Pays de la Loire.

### 5.4.2. Contrat territorial Araize Misengrain Chéran 2009-2014

Ce contrat territorial est signé pour un montant total d'opérations de 2 262 800 € menées par le SY.M.B.O.L.I.P. (1 996 800 €) et d'autres collectivités (266 000 €) avec la participation de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à hauteur de 945 110 €, du Département de la Mayenne à hauteur de 239 120 € et du département de Maine et Loire à hauteur de 93 225 €.

Il permet la mise en œuvre d'un premier programme d'actions pour réduire significativement les pollutions diffuses agricoles et non agricoles.

La C.L.E. a conduit les études d'évaluation de ce contrat, elle est intervenue auprès du SY.M.B.O.L.I.P. en février 2014 pour donner des orientations pour un nouveau programme d'actions à inscrire dans un contrat territorial « pollutions diffuses » 2015-2019.

### 5.4.3. Contrat territorial milieux aquatiques 2014-2018

Le contrat territorial milieux aquatiques (C.T.M.A.) a été signé le 24 septembre 2014 pour un montant total de travaux de 4 881 000 € menés par les syndicats de bassin Oudon sud (1 857 000 €) et nord (2 125 000 €), les fédérations et associations pour la pêche et la protection du milieu aquatique (337 500 €), le département du Maine et Loire (561 500 €) avec la participation de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne à hauteur de 2 379 750 € et du Département de la Mayenne à hauteur de 377 000 €.

Il détermine le programme d'actions à mettre en œuvre pour la reconquête des milieux aquatiques jusqu'en 2018.

La C.L.E. a remis un avis sur le projet de contrat le 27 février 2014.

## **5.5. Tableau de bord et indicateurs communs des S.A.G.E.**

Le tableau de bord et indicateurs communs des S.A.G.E. figure en annexe 5. Les indicateurs 2014 du secrétariat technique de bassin Loire-Bretagne ne sont pas communiqués.

## **6. ACTIONS DE COMMUNICATION**

### **6.1. Actions d'information et de communication inhérentes au S.A.G.E.**

Le début de l'année 2014 a été consacré à la diffusion du S.A.G.E. Oudon révisé.

Un site Internet [www.bvoudon.fr](http://www.bvoudon.fr) a été élaboré entre janvier et avril 2014. Il a été ouvert au mois de septembre 2014. La construction du site a été portée par la C.L.E. avec un petit groupe d'élus. Ce site est commun à la C.L.E., au SY.M.B.O.L.I.P. et au S.B.O.S. L'entrée a été choisie par thèmes (planification S.A.G.E., milieux aquatiques, qualité de l'eau,...) plutôt que par structure. L'objectif est d'informer le grand public sur les réalisations et les résultats obtenus.

Le site Internet dispose d'un accès réservé aux réunions et documents mis en consultation des différentes assemblées C.L.E. S.B.O.S. et SY.M.B.O.L.I.P. et aux groupes de travail (Accès distincts réservés aux membres de ces instances).



Régine TIELEGUINE, animatrice de la C.L.E., s'est chargée de cette opération en coopération étroite pour les parties techniques spécifiques avec Rachel LABRUNIE (partie qualité de l'eau), Sylvain LACÔTE (partie milieux aquatiques), Géraldine COUSIN (partie inondations). Le site est mis à jour par Géraldine COUSIN, les rédactions sont proposées par les techniciens et validées par Régine TIELEGUINE.

### **6.2. Actions de sensibilisation aux domaines de l'eau**

Diverses actions ont pour objet d'informer les acteurs du bassin et de les sensibiliser à la gestion concertée de l'eau :

- représentation de la C.L.E. à diverses réunions (cf. annexe 2),
- Intervention auprès de la Mission interservices de l'eau et de la nature de la Mayenne en mai 2014 pour présenter le S.A.G.E. révisé.

## **7. EVALUATION - SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX**

### **7.1. Actions menées dans le cadre de l'évaluation du S.A.G.E.**

Les missions suivantes ont été réalisées en 2014 :

- 20 indicateurs du nouveau système d'évaluation du S.A.G.E. révisé ont été désignés et évalués. Ils ont été mis en forme et présentés à la C.L.E. plénière du 16 octobre 2014 pour présenter aux nouveaux membres (élus municipaux) la situation de l'eau sur le bassin versant.

- Les bases de données liées aux suivis de la gestion de la ressource (taux d'autoprovisionnement en eau du bassin versant, qualité des eaux souterraines et superficielles, ...), de la lutte contre les inondations (état d'avancement du programme), de la lutte contre les pollutions (données du Recensement Général Agricole, du Registre Parcellaire Graphique...) ont été mises à jour.

- De nouvelles bases de données sont créées : harmonisation et création de la base de données espèces invasives en relation avec les maîtres d'ouvrages (S.B.O.S./S.B.O.N. et Département 49) ; création de la base de données « travaux d'hydromorphie R1 à R3 ».

- Rassemblement de données et échanges avec le bureau d'étude SAFEGE dans le cadre de l'étude sur la gestion quantitative.

- Les questionnaires d'évaluation envoyés aux 101 communes du territoire, aux intercommunalités et aux S.P.A.N.C. (Services Publics d'Assainissement Non-Collectifs) contribuent à la mise à jour des bases de données.

- Le Système d'Information Géographique continue de s'étoffer grâce au partenariat avec GEOPAL et l'IGN.
- La C.L.E. poursuit l'administration du dispositif de collecte identifié auprès du SANDRE pour le bassin versant de l'Oudon (code : 0400000940). De nouvelles stations ont été intégrées à ce dispositif en 2014.
- Préparation et intervention lors de la réunion du groupe de travail zones humides : comparaison des champs de données entre les inventaires de la C.L.E. et du Pays de Craon, comparaison de données chiffrées, comparaison de données cartographiques, le tout à l'aide du système d'information géographique.
- Transmission des données zones humides pour l'élaboration du P.L.U.i de la communauté de communes de la Région de Pouancé-Combrée.
- Mise à jour du logiciel Map Info version 12.0.

## 7.2. Réseau de points de mesures, protocole de suivi et résultats

Le réseau et les protocoles de suivi sont présentés dans le tableau qui figure en annexe 6.

Les principales conclusions sur la qualité de l'eau sont (voir graphiques en annexe 7) :

- concernant les nitrates, il n'y a pas eu de dépassement de la norme des 50mg/l à la prise d'eau de Segré.
- Concernant les ressources en eau souterraines : 5 captages sur les 10 présents sur le bassin versant de l'Oudon et utilisés pour l'AEP sont chargés en nitrates (teneurs au-delà des 40 mg/l).
- Les cours d'eau présentent toujours une qualité passable en phosphore et une quantité importante de matière organique (ce qui complique la production d'eau potable).
- Concernant les résidus de produits phytosanitaires, le bruit de fond est bien présent sur l'ensemble des cours d'eau, certains pics ont été enregistrés en lien avec le désherbage des céréales mais aussi des colzas et du maïs. On constate que le glyphosate et sa molécule de dégradation sont toujours bien présents.

## 8. BUDGET ET FINANCEMENT

Le SYndicat Mixte du Bassin de l'Oudon pour la lutte contre les Inondations et les Pollutions, structure porteuse de la C.L.E., recouvre les participations financières auprès :

- des Départements de la Mayenne et de la Loire Atlantique pour leurs communes,
- des Communautés de Communes du canton de Pouancé et du canton de Segré pour leurs communes,
- des autres Communes incluses dans le périmètre de l'élaboration du S.A.G.E.

Le total des participations attendues s'élève à 33 800 € en 2014. Les collectivités ont finalement versées 28 304,15 €.

Les partenaires financiers du S.A.G.E. et de la structure d'animation de la C.L.E. sont l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (A.E.L.B.), la Région des Pays de la Loire et les départements.

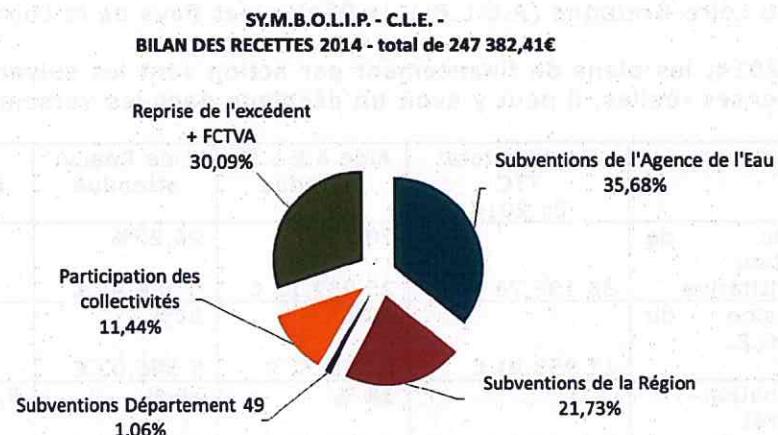
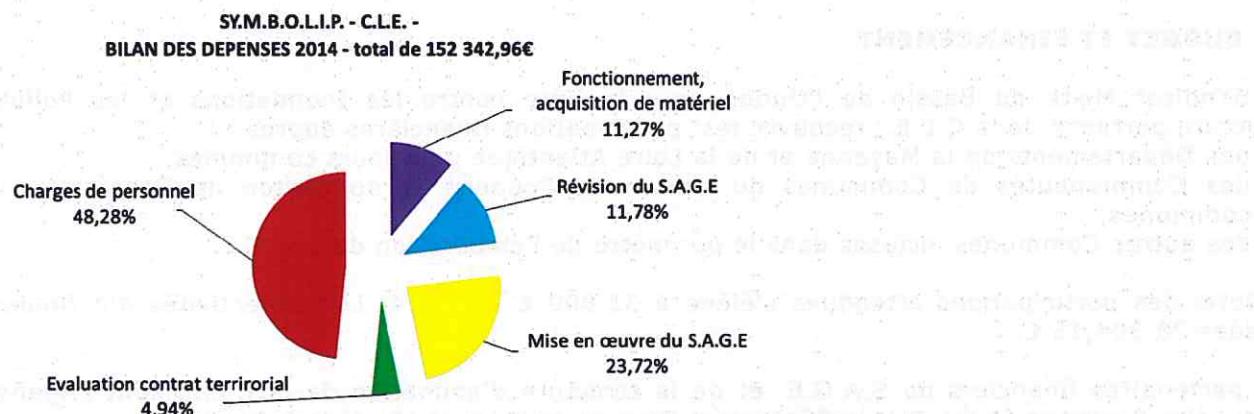
En 2014, les plans de financement par action sont les suivants (recettes attendues calculées sur les dépenses réelles, il peut y avoir un décalage dans les versements par rapport à l'année budgétaire) :

Action	Montant total TTC En 2014	Aide A.E.L.B. attendue	Aide Région attendue	Aide Département 53 attendue	Aide Département 49 attendue	A charge C.L.E.
Etude de Gestion quantitative	36 138,76 €	25 297,13 €	9 486,42 €			3,75 %
Révision du S.A.G.E.	17 953,41 €	8 976,71 €	5 386,02 €			20%
Evaluation contrat territorial Araize Chéran	7 524,94 €	2 859,48 €	2 257,48 €	448,49 €	454,51 €	1 504,98€
Animation de la C.L.E. et communication	90 725,85 €	50 733,96 €	32 000 €			8,81%
<b>TOTAL</b>	<b>152 342,96 €</b>	<b>87 867,28 €</b>	<b>49 129,92 €</b>	<b>448,49 €</b>	<b>454,51 €</b>	<b>14 442,76 €</b>

Pour l'année 2014, le **compte administratif** du budget annexe C.L.E. est synthétisé dans le tableau ci-après. Le total des dépenses s'élève à 156 933,59€, le total des recettes s'élève à 251 973,04 €.

CHAPITRE	LIBELLE	OUVERTURES BUDGETAIRES	
		DEPENSES	RECETTES
0_11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	77 233,27	
0_12	CHARGES DE PERSONNELS ET FRAIS ASSIMILES	73 553,29	
64	REMBOURSEMENT REMUNERATION PERSONNEL		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	4 590,63	
22	DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT		
23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
70	REBATE AUTRES REDEVABLES		
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATIONS		172 956,70
7788	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS		
2	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ		62 004,94
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>155 377,19</b>	<b>234 961,64</b>
<b>RESULTAT</b>			<b>79 584,45</b>
10	DOTATION, FONDS DIVERS ET RESERVES		716,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1556,40	
28	AMMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS		4 590,63
0_21	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ		11704,77
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1556,40</b>	<b>17 011,40</b>
<b>RESULTAT</b>			<b>15 455,00</b>

Les graphiques suivants présentent les dépenses et recettes **réelles** du compte administratif 2014 du budget annexe C.L.E.



La clôture des études pour la révision du S.A.G.E. en 2014 permet d'en faire le bilan financier global sur la période 2010-2014 :

Action	Montant total TTC 2010-2014	Aide A.E.L.B. 2010-2014	Aide Région 2010-2014	A charge C.L.E. 2010-2014
Révision du S.A.G.E.	199 023,31 € TTC	117 224,24 €	57 840,88 €	23 958,19 €

## 9. ANALYSE - BILAN - PERSPECTIVES

### 9.1. Analyse de l'activité de l'année

L'activité a été marquée par

- L'approbation du S.A.G.E. révisé et sa publication.
- La modification de la composition du collège des élus à la C.L.E. et le changement de Présidence. Malgré le délai entre les élections et la publication de l'arrêté modifiant la C.L.E., l'année a été mise à profit pour démarrer la mise en œuvre du S.A.G.E.
- Le démarrage de l'étude de gestion quantitative de la ressource en eau du bassin versant de l'Oudon.
- La réflexion d'un groupe technique restreint zones humides pour les compléments à apporter à l'inventaire des zones humides de la C.L.E.
- La réorganisation de l'équipe d'animation pour l'évaluation du S.A.G.E. et des programmes et l'administration du site Internet.

### 9.2. Prévisionnel par préconisation du S.A.G.E.

Une liste des dispositions qui doivent être mises en œuvre par la Commission Locale de l'Eau figure en annexe 8 avec le programme de travail qui s'y rapporte pour l'année 2015.

### 9.3. Perspectives à moyen terme

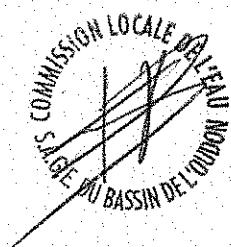
Le mandat de 6 ans des membres de la C.L.E. expire en décembre 2015. Le début de l'année 2016 sera marqué par l'installation de la nouvelle assemblée.

La C.L.E. doit préparer en 2015 un nouveau Contrat Régional de Bassin Versant 2016-2018 et participer à l'élaboration d'un nouveau contrat territorial pour la lutte contre les pollutions diffuses sur les captages d'eau potable 2015-2019.

La mise en œuvre du S.A.G.E. se poursuit et les actions pour l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques sont sur les rails pour les 5 prochaines années dans le cadre des contrats territoriaux.

Adopté en séance plénière le 21 octobre 2015,

Monsieur Louis MICHEL,  
Président de la C.L.E.



**ANNEXE 1**  
**LISTE DES REUNIONS ORGANISEES PAR LA C.L.E. - ANNEE 2014**

Date	Type de réunion	Ordre du jour	Nb de participants	Principales décisions
06/02	Bureau	1. Résultats de l'évaluation du contrat territorial pollutions diffuses 2009-2013 – perspectives 2. Analyse des offres des prestataires pour l'étude de gestion quantitative 3. Avis sur le projet de Contrat Territorial Milieux Aquatiques (C.T.M.A.) 2014-2019 4. Examen du compte administratif 2013 5. Rapport annuel 2013 6. Actions à mener par la C.L.E. en 2014 7. Questions diverses	Collège élus : 4/7 Collège usagers : 3/5 Collège état : 2/3	Préparation de la C.L.E. plénière
27/02	C.L.E. plénière	1. Arrêté d'approbation du S.A.G.E. Ondon révisé 2. Résultats de l'évaluation du contrat territorial pollutions diffuses 2009-2013 – perspectives 3. Avis sur la délimitation de l'aire d'alimentation du captage d'eau potable de Saint Aubin du Pavoo à Ségré 4. Démarrage de l'étude de gestion quantitative de la ressource en eau 5. Avis sur le projet de Contrat Territorial Milieux Aquatiques (C.T.M.A.) 2014-2019 6. Examen du compte administratif 2013 7. Rapport annuel 2013 8. Actions à mener par la C.L.E. en 2014 9. Questions diverses	Collège élus : 10/13 Collège usagers : 1/17 Collège état : 4/12	- avis favorable au C.T.M.A. du bassin versant de l'Ondon - Prescriptions pour le prochain contrat territorial - Avis favorable sur la délimitation de l'aire d'alimentation en eau potable du captage de St Aubin du Pavoo avec une remarque - Validation du rapport annuel 2013 - Convention avec GEOPAL pour le partage des données zones humides de la C.L.E.
18/04	Groupe de travail gestion quantitative	1. Rappel du contexte et des enjeux de l'étude 2. Présentation de la société SAFEGE 3. Contenu et déroulement de l'étude 4. Choix des sites pour le calcul des débits minimum biologiques 5. Questions diverses	24	Choix des sites pour la campagne de terrain
03/07	Groupe de travail gestion quantitative	1. Présentation de la caractérisation des sous-bassins et masses d'eau (phase 1) 2. Hypothèses de modélisation sur les prélevements et les rejets 3. Retour sur les campagnes de mesures « estim 'hab » 4. Suites de l'étude et calendrier prévisionnel 5. Questions diverses	23	Réunion d'échanges
09/09	Groupe de travail zones humides restreint	Intégration de l'inventaire zones humides du Pays de Craon à l'inventaire de la C.L.E. - Comparaison des 2 méthodes, - Analyse des points communs et des écarts entre les 2 bases de données, - Discussion / propositions pour résoudre les écarts, - Définition du mode de validation par la C.L.E. de l'intégration de l'inventaire Pays de Craon, - Discussion / propositions sur la méthode d'inventaire dans le cadre des docs d'urbanisme pour l'intégration facile des zones humides à l'inventaire C.L.E.	7/12	Réunion d'échanges
19/09	Présidents et Vice-présidents de la C.L.E. Présidents des syndicats de bassin	1. Préparation de l'installation de la C.L.E. 2. Organisation de l'équipe mutualisée C.L.E. S.B.O.S. SY.M.B.O.L.I.P. 3. Nouvelle compétence G.E.M. A.P.I. 4. Site Internet	5/6	Réunion d'échanges

Date	Type de réunion	Ordre du jour	Nb de participants	Principales décisions
16/10	Présidents APPMA du bassin versant de l'Oudon côté Mayenne	1. Présentation du S.A.G.E. 2. Exposé des dispositions qui concernent les milieux aquatiques et l'usage pêche 3. Exposé de la règle concernant la gestion de l'ouverture des ouvrages de vannage 4. Questions diverses	1 Président d'APPMA/8 Autres : 5	Réunion d'échanges
16/10	C.I.E. plénière	1. Présentation de la C.I.E. et de ses modalités de fonctionnement 2. Election du président 3. Election des vice-présidents 4. Désignation des membres du Bureau 5. Désignation des membres dans les groupes de travail 6. Présentation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Oudon 7. Présentation de la situation de l'eau sur le bassin versant de l'Oudon à l'aide des principaux indicateurs d'évaluation du S.A.G.E. 8. Etat d'avancement de l'étude de gestion quantitative de la ressource en eau 9. Questions diverses	Collège élus : 2/3/1 Collège usagers : 10/17 Collège état : 5/10	-Election du président -Election des vice-présidents -Désignation des membres du Bureau -Désignation des membres dans les groupes de travail
14/11	Groupe de travail gestion quantitative	1. Présentation des résultats de la phase 2 de l'étude – détermination des facteurs influençant le régime des eaux, l'hydrologie et l'hydrogéologie 2. Discussions, recueil des remarques sur la phase 2 3. Discussions sur les hypothèses de la phase 3 – détermination des débits minimums biologiques et des débits d'objectifs des cours d'eau 4. Question diverses	23	Réunion d'échanges
14/11	Comité pilotage gestion des ouvrages de vannages	1. Bilan de la mise en œuvre de la charte 2013-2014 2. Perspectives d'application de la règle pour la période hivernale 2014-2015 3. Point sur l'avancement de l'étude pour la restauration de la continuité écologique sur l'Oudon 4. Questions diverses	19	Réunion d'échanges
14/11	Vice-présidents de la C.I.E.	Organisation de la gouvernance de la C.I.E.	3/3	Répartition des dossiers entre le Président et les Vice-présidents

**ANNEXE 2**  
**RECAPITULATIF DES REUNIONS**  
**AUXQUELLES LA C.L.E. EST INVITEE A PARTICIPER - ANNEE 2014**

Les forums, colloques et formations ne sont pas inclus dans la présente liste.

Date	Organisme	Objet	présents
14/01	Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud	Visites de terrain	oui
21/01	Agence de l'eau et Région	Comment reconquérir la qualité de l'eau dans les bassins versants	oui
31/01	Chambre d'agriculture / SY.M.B.O.L.I.P.	Comité de pilotage à vocation agricole	oui
10/02	SY.M.B.O.L.I.P.	Comité de pilotage charte jardinerie	oui
13/02	Brain sur Longuenée	Réunion P.L.U.	non
13/02	Comité de bassin Loire-Bretagne	Séance plénière	non
24/02	SY.M.B.O.L.I.P.	Réunion locale agriculteurs / CT	oui
27/02	Etat et Agence de l'Eau	Comité technique Mayenne Sarthe Loir	Non (réunion C.L.E.)
24/03	Direction Départementale des Territoires 44	Concertation programme de mesures	non
31/03	Direction Départementale des Territoires 53	Concertation programme de mesures	oui
02/04	Direction Départementale des Territoires 49	Concertation programme de mesures	oui
08/04	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Gestion des eaux pluviales	oui
15/05	MISEN 53	Présentation du S.A.G.E. Oudon	oui
20/05	Département 49	Réunion des géomaticiens	oui
20/05	GEOPAL	Groupe de travail sur l'occupation du sol	oui
11/06	Préfecture 53	Comité départemental restrictions en eau	oui
12/06	Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Segréen	Présentation du S.D.A.E.P.	oui
12/06	Syndicat de bassin pour l'aménagement de la rivière l'Oudon	Démarrage phase avant-projet continuité écologique sur 7 ouvrages privés	oui
12/06	Syndicat de bassin pour l'aménagement de la rivière l'Oudon	Réunion propriétaires pour la continuité écologique sur 7 ouvrages privés	oui
04/07	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Animateurs S.A.G.E.	oui
08/07	Conseil Général 53	Groupe phyt'eau propre non agricole	oui
09/07	Syndicat mixte du Pays de Craon	Présentation du S.C.O.T.	oui
09/07	Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud	Comité de pilotage plan de gestion du Misengrain	oui
28/08	Chambre d'agriculture 53	Réunion locale plans bocagers	oui
17/09	Chambre d'agri/SY.M.B.O.L.I.P.	Comité de pilotage agricole restreint	oui
23-24/09	Etat/A.E.L.B./O.N.E.M.A.	Comité national de l'eau Séminaire des animateurs S.A.G.E.	oui
25/09	Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud	Signature du Contrat Territorial milieux aquatiques du bassin versant de l'Oudon	oui
30/09	Anjou Bleu Pays Segréen	Séminaire Leader	oui
21/10	Etat/Région	Comité régional trame verte et bleue	non
03/11	Etat	Comité de pilotage écophyto ZNA	oui
13/11	Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud Syndicat de bassin pour l'aménagement de la rivière l'Oudon	Comités de pilotage continuité écologique	oui
18/11	Chambre d'agriculture - CRATEAS	Assemblée générale	oui
02/12	Préfecture 53	Table ronde sur l'eau	oui
04/12	Comité de bassin Loire-Bretagne	Réunion des présidents de C.L.E.	oui
05/12	Syndicat du Pays de Château-Gontier	Restitution du S.C.O.T. aux PPA	oui
17/12	D.R.E.A.L. Pays de la Loire	Réunion des animateurs S.A.G.E.	oui
17/12	A.E.L.B.	Comité technique Mayenne Sarthe Loir	oui
année	SYndicat Mixte du Bassin de l'Oudon pour la lutte contre les Inondations et les Pollutions	Toutes les réunions de Comité syndical, bureau, commissions inondations et pollutions + comité de pilotage agricole restreint (le Président de la C.L.E. est membre expert sans voie délibérative du SY.M.B.O.L.I.P.).	

**ANNEXE 3**  
**Liste des dossiers soumis pour avis à la C.L.E. – année 2014**

Qui sollicite ?	Qui ?	Pour ?	Objet	Date d'envoi	Avis	Date arrêté ou décision
Présidents des syndicats de bassin Oudon sud et nord	C.L.E.	avis	Contrat territorial milieux aquatiques	15 janvier 2014	Favorable	25 sept 2014
Direction Départementale des Territoires 49	Président C.L.E.	avis	Délimitation de l'aire d'alimentation en eau potable du captage de Segré	20 janvier 2014	Favorable	28 juillet 2014
Directeur Départementale des Territoires 53	Président de la C.L.E.	avis	Déclaration d'intérêt général et autorisation des travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau	7 juillet 2014	C.L.E. associe à l'élaboration du programme C.L.E. a remis un avis favorable au contrat milieux aquatiques qui confient les actions objet de la déclaration Analyse de compatibilité totalement acceptable avec le S.A.G.E.	19 mars 2015
Prefet de la Mayenne	Président de la C.L.E.	avis	Demande d'autorisation d'exploiter un élevage avicole à la Rouaudière	21 juillet 2014	Pas d'analyse de comparabilité avec le S.A.G.E. approuvé en janvier 2014 Pas d'analyse des conséquences de l'installation sur le captage de St Aubin du Pavoil alors que l'exploitation est dans le périmètre de protection éloigné Inquiétudes sur risque de rejets des effluents par la Sté repreneuse (Pas d'avis demandé)	7 août 2014
			Modification de l'autorisation de la ferme éolienne de Cossé			
			Consultation du public sur la carte des cours d'eau BCAE en 49	Nov-déc 2014	Favorable – répond à la disposition B-12 du S.A.G.E. - Permet distinction cours d'eau/fossé en se référant à l'IGN (référence commune) - Evitera dégradation des cours d'eau de têtes de bassins versants - Cohérent avec la carte BCAE en 53 (référence IGN).	

Qui sollicite ?	Qui ?	Pour ?	Objet	Date d'envoi	Avis	Date arrêté ou décision
Prefet coordonnateur et Président du Comité de bassin Loire-Bretagne	C.L.E.	avis	Projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux et son programme de mesures Projet de Plan de Gestion du Risque Inondations	1er décembre 2014	Favorable avec 22 réserves (détail sur demande au secrétariat de la C.L.E.).	
Prefet 49	Président C.L.E.	avis	Renouvellement et extension de l'autorisation d'une carrière à Chazé sur Argos	10 décembre 2014	<p>Le dossier, daté de juillet 2014, fait référence au S.A.G.E. 2003. En l'absence d'analyse de compatibilité avec le S.A.G.E. 2014, le bureau ne se prononce pas.</p> <p>Autres manquements au dossier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Le dossier indique qu'il n'y a pas de contrat de rivière dans l'emprise du projet. Le Contrat Territorial milieux aquatiques fixe des objectifs et des actions pour la restauration des milieux aquatiques du sous-bassin de l'Argos. Il conviendrait de vérifier que le projet n'est pas contradictoire avec ce contrat.</li> <li>-Le chapitre consacré aux zones humides ne tient pas compte des zones humides inventoriées dans le S.A.G.E. Une de ces zones humides se situe dans l'emprise du projet.</li> <li>-La liste des projets connus depuis 2009 de l'autorité environnementale ne comprend pas le S.A.G.E. Oudon et les sites de sur-stockages pour limiter les effets des crues.</li> <li>-Il n'est pas mentionné les sites de sur-stockage des eaux pour limiter les effets des crues situés à proximité du projet.</li> <li>L'analyse de l'impact de la carrière sur ces sites de sur-stockage, notamment les modifications d'écoulement et d'évaporation des eaux, devraient figurer au dossier. En particulier pour le site situé en aval sur le cours d'eau de la Biscaye.</li> <li>Le dossier indique qu'il n'y a pas de S.C.O.T. sur le secteur, celui du Pays Segréen est adopté.</li> </ul> <p>Compléments apportés au dossier le 2 mars 2015.</p> <p>Avis favorable.</p>	
President du SY.M.B.O.L.I.P.	C.L.E.	avis	Projet de Contrat territorial Pollutions diffuses	19 décembre 2014	<p>Favorable sous réserve d'une concertation avec les agriculteurs concernés sur les captages souterrains avant la signature du contrat</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Le contrat répond globalement au S.A.G.E.</li> <li>-Les actions correspondent à la mise en œuvre des dispositions du S.A.G.E.</li> <li>-Les souhaits de la C.L.E. exprimés en février 2014 ont été pris en compte</li> <li>-Les captages visés dans le S.A.G.E. sont pris en compte</li> <li>La C.L.E. sera attentive aux résultats des analyses ponctuelles de résidus de médicaments et demandé si nécessaire un approfondissement dans le cadre d'un avenant</li> </ul>	

**Liste des récépissés de déclaration – année 2014**

Objet	Pétitionnaire	Date
Rejets d'eaux pluviales lotissement à Peuton (2 ha)	Commune de Peuton	15 janvier 2014
Forage sur la commune d'Armaillé (6 000 m <sup>3</sup> /an)	GAEC de la Camossaie	15 janvier 2014
Vidange du plan d'eau situé au lieu-dit « Ecoparc et les pavés » sur la commune de La Gravelle (0,72 ha)	Communauté de communes du Pays de Loiron	10 février 2014
Création d'un réseau de drainage à Brain sur Longuenée (inférieur à 100 ha)	EARL Chatillon	27 février 2014
Epandage des boues de la station d'épuration (92,86 ha)	Monsieur le Président du syndicat d'eau et d'assainissement Le Pertre-St Cyr le Gravelaïs	12 mars 2014
Extension de la station d'épuration de la Gravelle (375 Eq/hab au total)	Monsieur le Maire de la Gravelle	31 mars 2014
Epandage des boues de la station d'épuration (14,43 ha)	Commune de Saint Michel et Chanveaux	3 avril 2014
Epandage des boues de la station d'épuration (24,51 ha)	Commune de Courbeville	4 avril 2014
Rejets d'eaux pluviales (14,46 ha) et imperméabilisation zones humides (0,4 ha) pour un lotissement à Craon	Sté Logis familial Mayennais	27 mai 2014
Forage sur la commune de Saint Quentin les Anges (5 000 m <sup>3</sup> /an)	M BILLIARD Michel	28 mai 2014
Effacement des berges maçonnées de l'Oudon au droit du camping de Nyoiseau – modification profil en long sur longueur inférieur à 100 m	Commune de Nyoiseau	29 avril 2014
Travaux de protection de berges du ruisseau le Bardou à Ballots (sur 20 m)	Syndicat de bassin de l'Oudon	11 juillet 2014
Déclaration d'intérêt général et déclaration de travaux d'entretien de cours d'eau, gestion de plantes invasives et réfection de passages busés sur l'Oudon et ses affluents	Syndicat de bassin de l'Oudon	11 juillet 2014
Epandage des boues de la station d'épuration (28,54 ha)	Commune de Saint Martin du Limet	15 juillet 2014
Epandage des boues de la station d'épuration (209,68 ha dont 108,37 ha en Mayenne)	Commune de Renazé	22 juillet 2014
Epandage des boues de la station d'épuration (209,68 ha dont 134,23 ha en Mayenne)	Commune de Renazé	12 août 2014
Ouvrage de franchissement sur un affluent de la Mée à Méral (sur 10 m)	GAEC de la Grande Motte	1 <sup>er</sup> septembre 2014
Vidange plan d'eau à Peuton (0,55 ha)	M le Maire de Peuton	24 novembre 2014

**Liste des oppositions à déclaration – année 2014**

Néant

Annexe 4 : Etat d'avancement des disposition du SAGE Oudon au 31 décembre 2014

OBJET DISPOSITIONS	DISPOSITIONS	ANNEE DE MISE EN ŒUVRE	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DEC 2014	ACTIONS REALISEES
A A1	Enjeu A : Stabiliser le taux d'auto-provisionnement en eau potable et reconquérir la qualité des ressources locales (nitrates, phytosanitaires)			
A A1	Objectif général A.1 : Stabiliser le taux d'auto-provisionnement en eau potable sur le bassin de l'Oudon			
A A1	1 Disposition A-01 (C) : Intégrer l'objectif prioritaire de maintien du taux d'auto-provisionnement dans les secteurs des schémas départementaux d'adduction d'eau potable	MEC	2016	non réalisée
A A1	2 Disposition A-02 : Définir les aires d'alimentation et engager des programmes de reconquête de la qualité dans les captages souterrains à forte vulnérabilité pour maintenir le potentiel des ressources locales	PA	2015	engagée
A A1	3 Disposition A-03 : Définir l'aire d'alimentation et poursuivre le programme de reconquête de la qualité de l'eau de la prise d'eau de Segré	PA	2015	réalisée
A A1	4 Disposition A-04 : Maintenir et reconstruire l'usine de production d'eau potable située à Segré	PA	durée du S.A.G.E.	non réalisée
A A1	5 Disposition A-05 : Optimiser les rendements des réseaux d'adduction d'eau	PA	2020	engagée
A A2	Objectif général A.2 : Reconquérir la qualité des eaux brutes sur le paramètre « nitrates »	MEC	2014	réalisée
A A2	6 Disposition A-06 (C) : Maintenir certaines dispositions réglementaires sur le bassin de l'Oudon dans les futurs programmes d'action de la Directive Nitrates			non compatible avec le S.A.G.E.
A A2	7 Disposition A-07 : Évaluer régulièrement les évolutions sur la base d'indicateurs de moyens et de résultats	MEC	2014	réalisée
A A2	8 Disposition A-08 : Initier à des changements de systèmes d'exploitation plus économies en intrants	COM	durée du S.A.G.E.	engagée
A A3	Objectif général A.3 : Reconquérir la qualité des eaux brutes sur le paramètre « produits phytosanitaires »	PA	durée du S.A.G.E.	engagée
A A3	9 Disposition A-09 (C) : Préenvisager un volet « phytosanitaires » dans les actions des préconsommateurs	MEC	durée du S.A.G.E.	évaluation en cours
A A3	10 Disposition A-10 (C) : Concevoir des espaces publics favorables aux techniques d'entretien non chimiques	PA	durée du S.A.G.E.	évaluation précise en cours
A A3	11 Disposition A-11 : Réduire l'usage des produits phytosanitaires par les collectivités, les professionnels non agricoles et les particuliers			
A A4	Objectif général A.4 : Diminuer les pics de carbone organique total dans les eaux brutes			

N° DJSPO	DISPOSITIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DEC 2014	ANNEE DE MISE EN ŒUVRE	ACTIONS REALISEES
B B1 B1	Enjeu B : Restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques Objectif général B.1 : Disposer d'une référence harmonisée des cours d'eau du BV Oudon Disposition B-12 : Harmoniser les documents de référence des services de l'Etat sur le bassin	CSC	2016	engagée harmonisation engagée par les services de l'Etat
B B2 B2	Objectif général B.2 : Rétablir la continuité écologique et le fonctionnement hydrodynamique des cours d'eau Disposition B-13 : Mettre en cohérence les méthodes d'étude et d'intervention des syndicats de bassin Oudon Nord et sud	ODG	2014	réalisée signature d'un CTMA commun pour 5 ans
B B2 B2	Objectif général B.4 : Diminuer les rejets en phosphore pour lutter contre l'eutrophication et rétablir la qualité des milieux aquatiques Disposition B-14 : Rétablir la continuité écologique des cours d'eau prioritaires du bassin de l'Oudon	PA	durée du S.A.G.E.	disposition intégrée dans le CTMA mis en œuvre par le S.B.O.S. et le S.B.O.N.
B B2 B2	Disposition B-15 (C) : Préserver et restaurer le patrimoine piscicole du bassin versant de l'Oudon.	MEC	durée du S.A.G.E.	évaluation en cours
B B2	Disposition B-16 : Faire comprendre les enjeux de la continuité écologique et des travaux afférents	COM	durée du S.A.G.E.	mise en place du site internet actions de communication du S.B.O.N. et du S.B.O.S. Publications de l'O.N.E.M.A. et communications de l'A.E.L.B.
B B3 B3	Objectif général B.3 : Poursuivre la restauration hydromorphologique des cours d'eau pour rétablir leurs fonctionnalités biologiques de la continuité écologique Disposition B-17 : Poursuivre les programmes de restauration confinement aux opérations de rétablissement d'environnement ou de restauration des cours d'eau principaux	PA	durée du S.A.G.E.	engagée disposition intégrée dans le CTMA mis en œuvre par le S.B.O.S. et le S.B.O.N.
B B3 B3	Disposition B-18 : Travail sur les rives de bassin versant et le chevalet complémentairement aux travaux d'environnement ou de restauration des cours d'eau principaux	PA	2020	engagée les S.B.O.S. et S.B.O.N. réalisent des actions très ponctuelles sur les rives de bassins versants
B B3	Disposition B-19 : Évaluer les effets des programmes de restauration des meilleurs aquatiques sur la qualité chimique et biologique	CSC	durée du S.A.G.E.	suivi et évaluation des masses d'eau réalisés, centralisation des données de bassin par la CLE stabilisation des référentiels et indicateurs utilisés pour évaluer l'état des milieux aquatiques NON FAIT compléments apportés aux réseaux de suivi de l'AELB et des CD par les Syndicats de bassin en fonction de leurs besoins (suivi très locaux pour des opérations de restauration hydromorphologique, suivi de résidus phyto pour mieux connaître la contamination...) pas de suivi actuel de la CLE pour se demander s'il faudrait ajouter d'autres points, d'autres fréquences de suivi pour mieux connaître les masses d'eau
B B4 B4	Objectif général B.4 : Diminuer les rejets en phosphore pour lutter contre l'eutrophication et rétablir la qualité des milieux aquatiques Disposition B-20 : Mettre en place des opérations collectives prioritaires de remise en bon fonctionnement des biodétaillages de plus de 1000 équivalent-habitants.	ODG	durée du S.A.G.E.	engagée évaluation précise en cours (au moins une opération collective engagée en 2014)
B B4 B4	Disposition B-21 : Généraliser le traitement du phosphore de toutes les stations d'épuration à traitement biologique de plus de 1000 équivalent-habitants.	PA	2017	évaluation en cours
B B4 B4	Disposition B-22 : Intégrer de manière préventive les risques de transfert du phosphore d'origine agricole dans les cours d'eau	ODG	durée du S.A.G.E.	disposition présente dans le programme d'actions établis par le SYMBO.L.I.P. avec l'ensemble des acteurs agricoles
B B5 B5	Objectif général B.5 : Surveiller et maîtriser le développement des espèces invasives	PA	durée du S.A.G.E.	pas de suivi organisé par le S.B.O.S. et S.B.O.N., voir le SMIDAP et les Fédération de pêche
B B5 B5	Disposition B-23 : Poursuivre les programmes actuels de lutte contre les espèces invasives	CSC	durée du S.A.G.E.	engagée disposition intégrée dans le CTMA mis en œuvre par le S.B.O.S. et le S.B.O.N.
B B5 B5	Disposition B-24 : Informer et surveiller l'apparition de nouvelles espèces invasives pour pouvoir intervenir plus précisément	PA	durée du S.A.G.E.	évaluation en cours
C C1	Enjeu C : Gestion quantitative des périodes d'effluents	CSC	2015	non réalisée Les arrêtés des départements 49 et 53 ne sont pas concordants.
C C1	Objectif général C.1 : Réduire les consommations d'eau par usages et usagers	CSC		étude en cours
C C2	Disposition C-25 : Mener une étude de gestion quantitative sur le bassin de l'Oudon	PA	durée du S.A.G.E.	évaluation en cours
C C2	Objectif général C.2 : Optimiser la consommation d'eau d'irrigation agricole en période estivale	PA	durée du S.A.G.E.	non réalisée besoin des résultats de l'étude de gestion quantitative
C C2	Disposition C-26 : Développer les techniques et les politiques agricoles économies en eau	PA	durée du S.A.G.E.	
C C2	Disposition C-27 : Initier les agriculteurs à se constituer en syndicats d'irrigants sur le bassin	PA	durée du S.A.G.E.	
C C3	Objectif général C.3 : Conditionner les situations de pénurie de manière cohérente sur le bassin	ODG	durée du S.A.G.E.	
D D1	Enjeu D : Limiter les effets dommageables des inondations	ODG	durée du S.A.G.E.	
D D1	Objectif général D.1 : Acheter les travaux et aménagements de prévention en amont des zones inondables	PA	durée du S.A.G.E.	engagée programme inondation du SYMBO.L.I.P. se poursuit
D D1	Disposition D-29 : Achiver le programme de prévention des inondations du 1 <sup>er</sup> S.A.G.E. de l'Oudon	ODG	durée du S.A.G.E.	engagée programme inondation du SYMBO.L.I.P. se poursuit
D D1	Disposition D-30 : Compléter les études sur la contribution volontaire des grands plans d'eau à la prévention du risque d'inondation, recréer et restaurer des zones d'expansion naturelles de crues	PA	durée du S.A.G.E.	projet à Aviré
D D1	Disposition D-31 : Inventorier, recréer et restaurer les zones imperméabilisées et gérer les eaux pluviales	MEC	durée du S.A.G.E.	évaluation en cours
D D2	Objectif général D.2 : Réduire la vulnérabilité aux inondations et entretenir la mémoire du risque auprès des habitants	ODG	durée du S.A.G.E.	évaluation en cours
D D2	Disposition D-33 : Mettre en œuvre des politiques de prévention des inondations dans toutes les communes	COM	durée du S.A.G.E.	évaluation en cours
D D2	Disposition D-34 : Enrichir la mémoire et la culture du risque inondation » auprès des populations	PA	durée du S.A.G.E.	évaluation en cours

OBJET	OBSERVATION	DISPOSITIONS	ANNEE DE MISE EN ŒUVRE	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DEC 2014	ACTIONS REALISEES
E	Enjeu E : Reconnaître et gérer les zones humides, le bocage, les plans d'eau et les aménagements fonciers de façon positive pour l'eau				
E	E1 Objectif général E.1 : Protéger et préserver les fonctionnalités des zones humides				
E	E1 35 Disposition E-35 (C) : Intégrer voire compléter l'inventaire 2009 des zones humides dans les documents d'urbanisme	MEC	2015	engagée	méthode de mise en œuvre des inventaires de zones humides dans le cadre des documents d'urbanisme non élaborée
E	E1 36 Disposition E-36 : Actualiser l'inventaire 2009 et étudier les zones humides à enjeu fort (hors secteurs contrôlables)	CSC	2017	engagée	la C.L.E. a travaillé en 2014 à la consolidation et l'homogénéisation des données
E	E1 37 Disposition E-37 : Sensibiliser et conseiller sur les opérations de restauration/reconquête des zones humides	PA	durée du S.A.G.E.	engagée	
E	E1 38 Disposition E-38 : S'appuyer au prélevement d'eau en zone humide	ODG	2016	évaluation en cours	
E	E2 Objectif général E.2 : Stabiliser l'impact des drameins sur la réactivité des milieux de l'Oudon	ODG	durée du S.A.G.E.	évaluation en cours	
E	E2 39 Disposition E-39 : Vérifier la non destruction des travaux de drainage lors de la création de zones tampons pour les terrains	PA	durée du S.A.G.E.	non réalisée	le programme de lutte contre les pollutions diffuses établi par le SY.M.B.O.L.I.P. intègre la réalisation d'une étude sur la création de zones tampons à compter de 2018
E	E2 40 Disposition E-40 : Insister à des opérations volontaires de requalification de zones tampons pour les terrains drainez rejetant directement dans un cours d'eau				
E	E3 Objectif général E.3 : Ralenir la vitesse de circulation des eaux et l'érosion des sols grâce à un maillage bocager efficace	PA	2017	non réalisée	
E	E3 41 Disposition E-41 : Inventorier les éléments stratégiques du bocage contre l'érosion et l'érosion des sols	MEC	durée du S.A.G.E.	non réalisée	
E	E3 42 Disposition E-42 (C) : Intégrer l'inventaire des éléments stratégiques du bocage dans les documents d'urbanisme	MEC	2016	non compatible avec le S.A.G.E.	le 5ème programme de la Directive Nitrates interdit la destruction des ripisylve le programme de lutte contre les pollutions diffuses établi par le SY.M.B.O.L.I.P. intègre une action de coordination des actions en faveur du bocage à compter de 2018
E	E3 43 Disposition E-43 (C) : Protéger etimplanter des talus et haies anti-ruisselement				
E	E3 44 Disposition E-44 (C) : Réduire l'érosion des sols en limitant l'abreuvement direct des animaux aux cours d'eau	MEC	2014	non compatible avec le S.A.G.E.	le 5ème programme de la Directive Nitrates prévoit "A compter du 1er septembre 2017, l'abreuvement direct des animaux dans les cours d'eau sera interdit, sauf en cas de présence d'aménagement spécifique évitant les risques de pollution directe du cours d'eau par les animaux."
E	E4 Objectif général E.4 : Intégrer les plans d'eau aux objectifs de gestion de l'eau et des milieux	CSC	2015	engagée	inventaire intégrer dans l'étude mais pas encore à mis à disposition des communes par la C.L.E.
E	E4 45 Disposition E-45 : Mettre en cohérence la gestion de l'eau et les politiques publiques du bassin versant de l'Oudon				
F	F1 Objectif général F.1 : Mettre en cohérence les organisations liées à l'eau avec les objectifs du S.A.G.E.	ODG	durée du S.A.G.E.	non réalisée	
F	F1 46 Disposition F-46 : Rationaliser l'organisation territoriale et mettre en cohérence les objectifs du territoire d'eau de l'Oudon	ODG			- gestion des situations de pénuries quantitatives : NON FAIT
F	F1 47 Disposition F-47 : Coordonner les politiques départementales de manière cohérente pour le bassin versant de l'Oudon				- mise en place et suivre évaluation des programmes d'actions Directive Nitrates (arrêté interpréfectoral de bassin versant, document de référence des cours d'eau selon des critères harmonisés...) : NON FAIT , ZAC Oudon n'intègre pas les communes du 44 et du 35, document de référence des cours d'eau non établi
F	F2 Objectif général F.2 : Développer une stratégie de communication globale pour mobiliser les acteurs				- concertation formalisée sur les schémas départementaux d'adduction et d'assainissement : NON FAIT
F	F2 48 Disposition F-48 : Partager la stratégie du S.A.G.E. avec les élus du territoire de l'Oudon	COM	durée du S.A.G.E.	non réalisée	- modalités des accompagnements techniques et financiers des Conseils généraux : NON FAIT
F	F2 49 Disposition F-49 : Mettre en place un site Internet attractif et utile à tous les acteurs	COM-CSC	durée du S.A.G.E.	réalisée	mis en ligne à l'été 2014
F	F2 50 Disposition F-50 : Veiller à la cohérence de la communication sur le bassin	COM	durée du S.A.G.E.	non réalisée	demande des rapports annuels aux structures AEP tous les ans et calcul des indicateurs
F	F2 51 Disposition F-51 : Suivre et évaluer régulièrement et complètement le bilan hydrique du bassin de l'Oudon	CSC	durée du S.A.G.E.	engagée	des structures AEP, notamment le taux d'auto-provisionnement

## Indicateurs communs du tableau de bord des Sage

### Année 2014

Sage en élaboration mis en œuvre  
révisé oui

#### 1 Atteinte du bon état des masses d'eau du Sage

##### Indicateurs fournis par le STB

###### Millésime d'évaluation de l'état

Synthèse de l'état écologique des masses d'eau de surface du Sage pour l'année Y

Type_ME	Nombre_ME	Etat écologique des masses d'eau hors MEFM et MEA		Objectif très bon et bon état écologique		ME pour lesquelles les éléments sont insuffisants			
		Mauvais	Médiocre	Bon	Très bon		2015	2021	2027
Cours d'eau		%	%	%	%	%	%	%	%
Plans d'eau		%	%	%	%	%	%	%	%
Eau de transition		%	%	%	%	%	%	%	%
Eau côtière		%	%	%	%	%	%	%	%

Synthèse du potentiel écologique des MEFM ET MEA du Sage pour l'année Y

Type_ME	Nombre_ME	Potentiel écologique des MEFM et MEA		Objectif de potentiel écologique très bon et bon		ME pour lesquelles les éléments sont insuffisants			
		Mauvais	Médiocre	Bon	Très bon		2015	2021	2027
MEFM - MEA cours d'eau		%	%	%	%	%	%	%	%
MEFM - MEA plans d'eau		%	%	%	%	%	%	%	%
MEFM - MEA eau de transition		%	%	%	%	%	%	%	%
MEFM - MEA eau côtière		%	%	%	%	%	%	%	%

Synthèse des indices de confiance des masses d'eau de surface du Sage

	Nombre_ME	Niv3	Niv2	Niv1
Etat écologique		%	%	%

Nombre de ME en état moins que bon et en objectif 2015

	Nombre_ME	ME en bon état chimique	ME en bon état quantitatif	Objectif 2015	Objectif 2021	Objectif 2027
Eaux souterraines		%	%	%	%	%

Nombre de ME en état moins que bon et en objectif 2015

	Nombre_ME	ME en bon état chimique	ME en bon état quantitatif	Objectif 2015	Objectif 2021	Objectif 2027
Eaux souterraines		%	%	%	%	%

Nombre de ME en état moins que bon et en objectif 2015

Ecart à l'objectif 2015 pour les ME de surface

Nombre de ME en état moins que bon et en objectif 2015

Synthèse de l'état des ME souterraines du Sage

	Nombre_ME	ME en bon état chimique	ME en bon état quantitatif	Objectif 2015	Objectif 2021	Objectif 2027
Eaux souterraines		%	%	%	%	%

Nombre de ME en état moins que bon et en objectif 2015

Ecart à l'objectif 2015 pour les ME souterraines

Nombre de ME en état moins que bon et en objectif 2015

Nombre de cours d'eau identifiées comme prioritaires pour la définition du taux d'étagement objectif

Nombre de cours d'eau prioritaires pour lesquelles le taux d'étagement actuel a été calculé

Nombre de cours d'eau prioritaires pour lesquelles un taux d'étagement objectif a été défini

Le taux d'étagement objectif est considéré défini dès lors qu'il a été approuvé par la CLE

Liste XXXX

#### 2 Miss en œuvre des dispositions du Sdage 2010-2015

##### 1B-1 Restauration de la continuité écologique des cours d'eau

Nombre de cours d'eau identifiées comme prioritaires pour la définition du taux d'étagement objectif

Nombre de cours d'eau prioritaires pour lesquelles le taux d'étagement actuel a été calculé

Nombre de cours d'eau prioritaires pour lesquelles un taux d'étagement objectif a été défini

Le taux d'étagement objectif est considéré défini dès lors qu'il a été approuvé par la CLE

Liste XXXX

Voir fiche de lecture n°6 pour la définition des cours d'eau prioritaires

méthode inapplicable pour 3 masses d'eau ; méthode a du être adaptée par l'onema pour les autres masses d'eau

Le taux d'étagement objectif est considéré défini dès lors qu'il a été approuvé par la CLE



## Annexe 5

Existence d'un volet pédagogique	oui		non	
	oui	non	oui	non
Les objectifs sont identifiés				
Les publics sont identifiés				
Les partenaires sont identifiés				

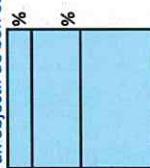
Planification des actions	oui		non	
	oui	partiel	oui	partiel
Les actions sont planifiées				
Les actions planifiées sont réalisées				
Les actions réalisées sont évaluées				

Votre évaluation (5 représentant la meilleure efficacité)	Globale		de 1 à 5	
	de 1 à 5	Globale	de 1 à 5	Votre évaluation

### 3 Coordination des contrats territoriaux

Pourcentage des masses d'eau de surface du Sage qui ont un objectif de bon état écologique en 2015 non atteint à ce jour :



- non concernées par une opération territoriale
- en risque morphologique et dont l'opération territoriale ne comporte pas un volet cours d'eau
- en risque pollution (diffuse, nitrate et pesticide) et dont l'opération territoriale ne comporte pas un volet pollutions diffuses

Voir la fiche de lecture relative au volet pédagogique  
(disponible sur le site Internet de l'agence de l'eau)

Indicateurs calculés et fournis par le STB		

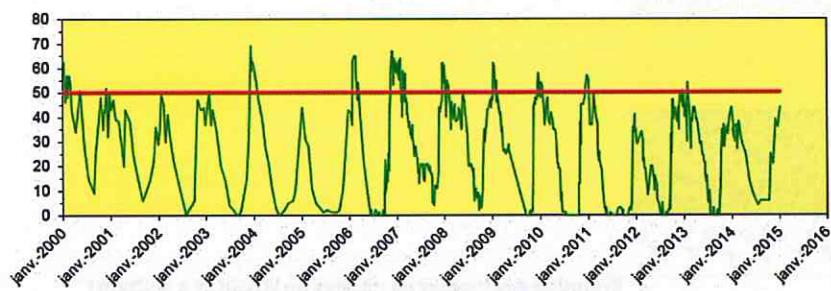
# Annexe 7

## Qualité de l'eau

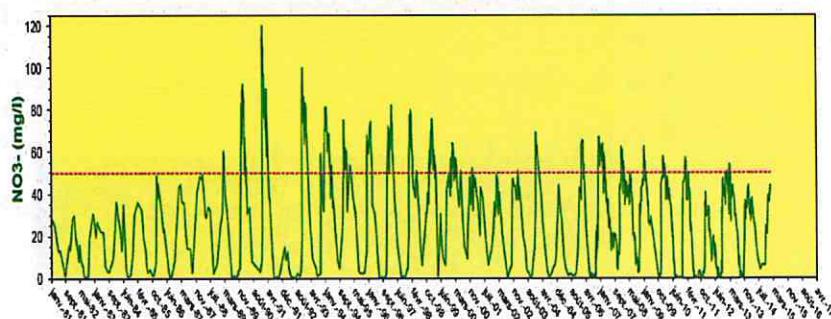
### Nitrate – captage de Segré

Données ARS et S.I.A.E.P. Segréen

Evolution des teneurs en nitrates de l'OUDON à SEGRE (en mg/l) 2000-2014



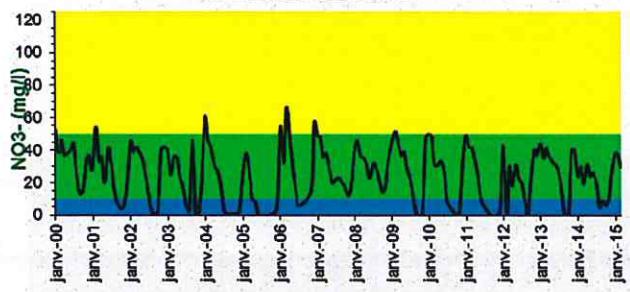
Evolution des teneurs en nitrates de l'OUDON à SEGRE



Années	Nb jours > 50 mg/l
2004	41
2005	0
2006	46
2007	91
2008	37
2009	4
2010	15
2011	10
2012	0
2013	21
2014	0

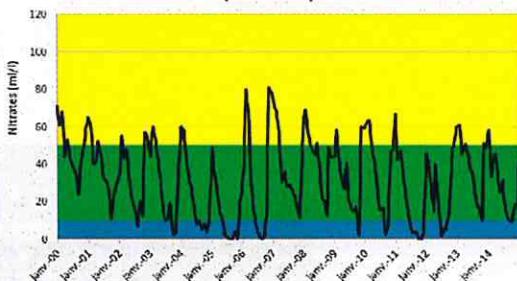
## Nitrates – cours d'eau

Evolution des teneurs en nitrates de l'ARAIZE à CHATELAIS (2000-2014)

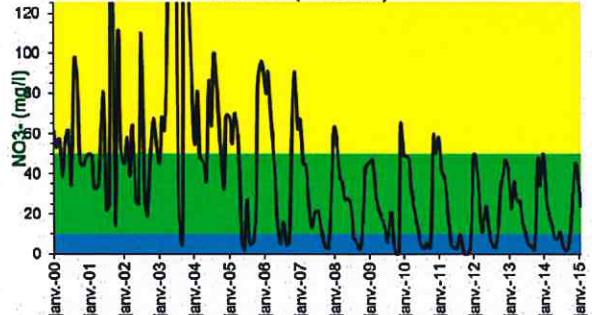


Données AELB

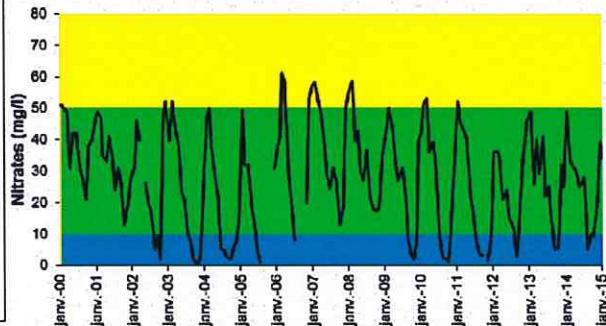
Evolution des teneurs en nitrates de l'HIERE à CHERANCE (2000-2014)



Evolution des teneurs en nitrates du CHERAN à LA BOISSIERE (2000-2012)

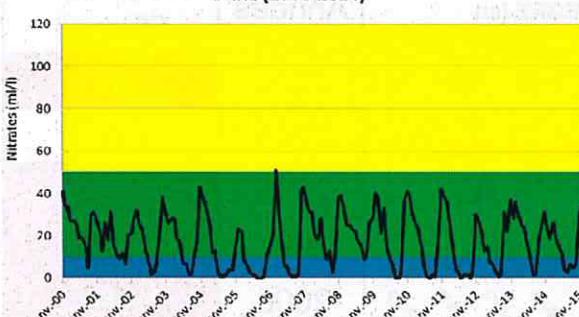


EVOLUTION DE LA TENEUR EN NITRATES DE L'UZURE A BOUCHAMPS LES CRAON (2000-2014)



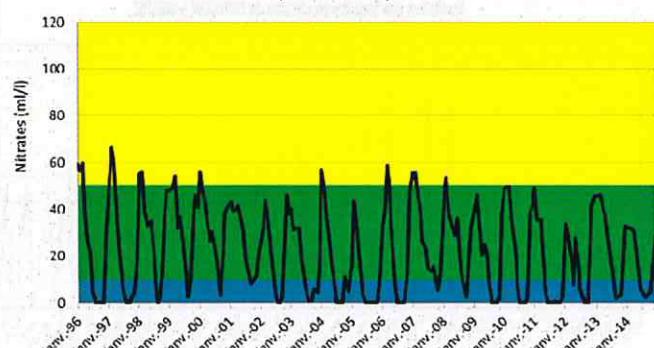
## Nitrates – cours d'eau

Evolution des teneurs en nitrates de la VERZEE à BOURG D'IRE (2000-2014)



Données AELB

Evolution des teneurs en nitrates de l'OUDON à ANDIGNE (2000-2014)



## Nitrates – Eaux souterraines

Concentration	Classe
C=0	Aucun
C<20	Faible
20<C<40	Moyen
40<C<70	Fort
C>70	Très fort
-	Pas de données

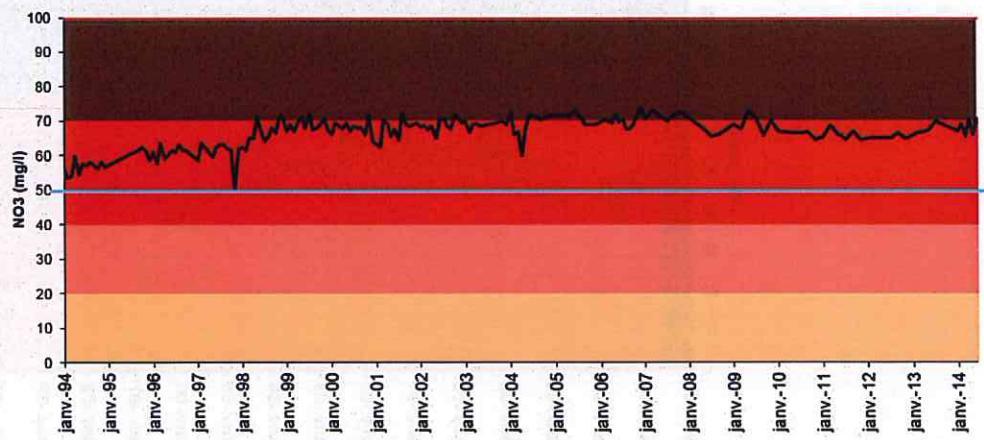
Moyenne des concentrations en nitrates sur 1 an

				2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014*
Les Thuyas	VRITZ	Exploité	HORS BV	-	-	55,7	53,6	54,3	58,8	59,6	61,2
La Masuraie	CHAZE HENRY	Exploité	DANS BV	-	-	0	0	0	0	0	-
La Marinière	CHAZE HENRY	Exploité	DANS BV	-	8,6	3,6	10	14,3	-	11,2	-
Chanteloup	CHEMAZE	Exploité	DANS BV	-	0	-	0	-	0	-	-
La Plaine	BAZOUGES	Exploité	DANS BV	72,9	67,6	69,3	66,2	66	65,4	68,1	68,7
L'Eperonnière	LIVRE-LA-TOUCHE	Exploité	DANS BV	63,5	60,8	62	62,3	63	64,2	55,8	68,5
Chaintres	BALLOTS	Exploité	DANS BV	-	0	-	0	-	0	-	0
La Haie - Les Friches	COSSE LE VIVIEN	Exploité	DANS BV	-	0	-	0	-	0	-	0
La Thyonnière	LOIRON	Exploité	HORS BV	39,9	38,7	41,4	40,1	39,4	39,1	-	24
Bon enfant	AHUILLE	Exploité	HORS BV	46,7	45,2	45,7	47,6	48	44,3	43,6	40,7
La Jordonninière	ST CYR LE GRAVELAIS	Exploité	DANS BV	0	-	0	-	0	-	0	-
Les Fauvières	ST CYR LE GRAVELAIS	Exploité	DANS BV	45,7	46,1	45,7	43,8	48,8	38,9	43,2	43,1
La Cruchère	ST CYR LE GRAVELAIS	Abandonné	DANS BV	-	-	59,2	-	-	-	-	-
Les Germendières	ST PIERRE LA COUR	Exploité	HORS BV	7,2	-	6,4	-	5,4	-	4,2	-
Challonge	ST CYR LE GRAVELAIS	Exploité	DANS BV	43,5	32,6	-	35,5	48,5	45	60,2	58,4
Kiriaie F2	VRITZ	Exploité	HORS BV	-	-	55	57	60,3	64,2	68	68,5
Kiriaie F1	VRITZ	Exploité	HORS BV	-	-	60,7	67,2	69,8	62,7	63,2	71,5

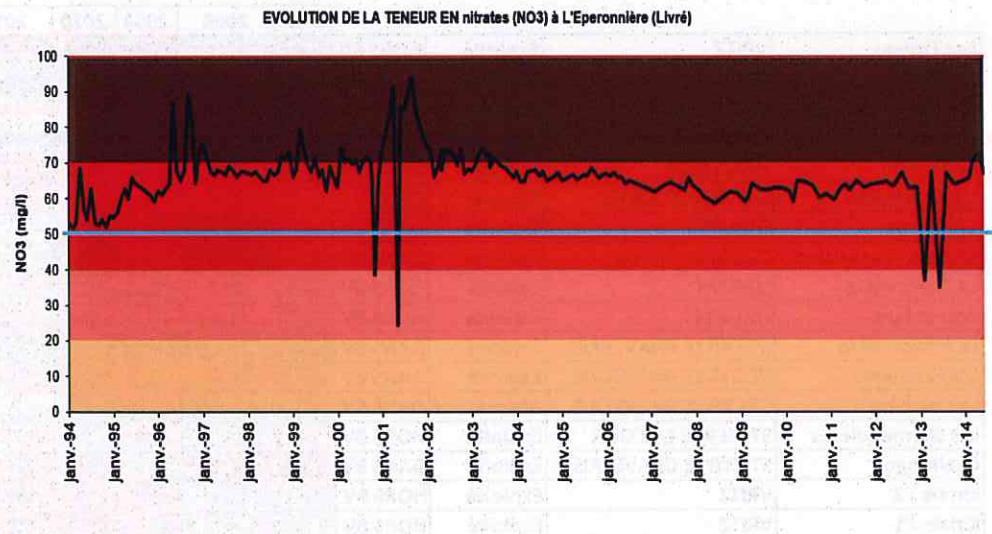
\*moyenne provisoire en 07/2014

## Nitrates – Eaux souterraines Captage de La Plaine

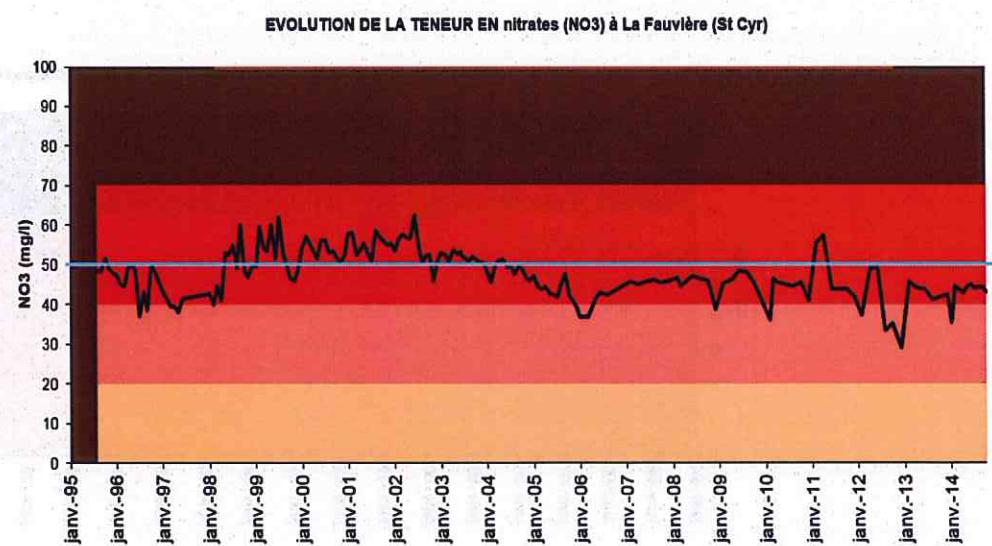
EVOLUTION DE LA TENEUR EN nitrates (NO<sub>3</sub>) à La Plaine (Château Gontier)



## Nitrates – Eaux souterraines Captage de L'Eperonnière

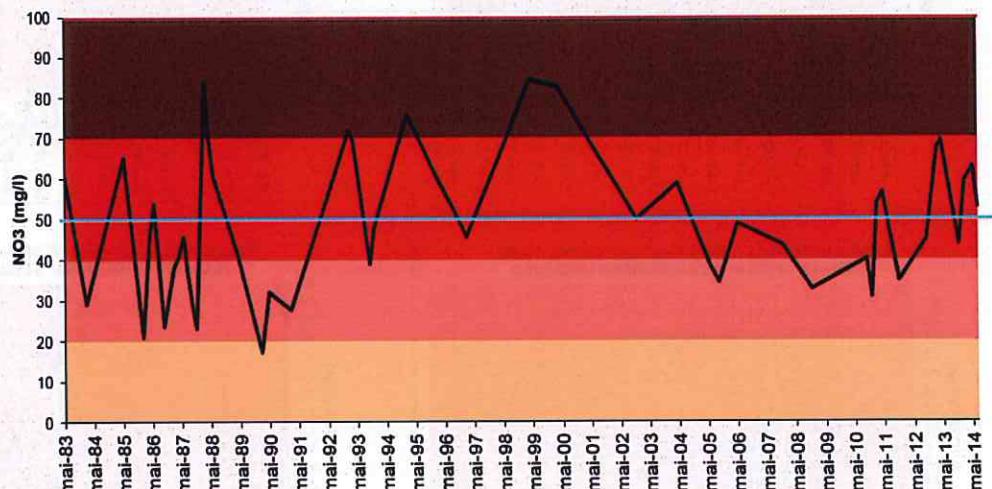


## Nitrates – Eaux souterraines Captage des Fauvières



## Nitrates – Eaux souterraines Captage de Challange

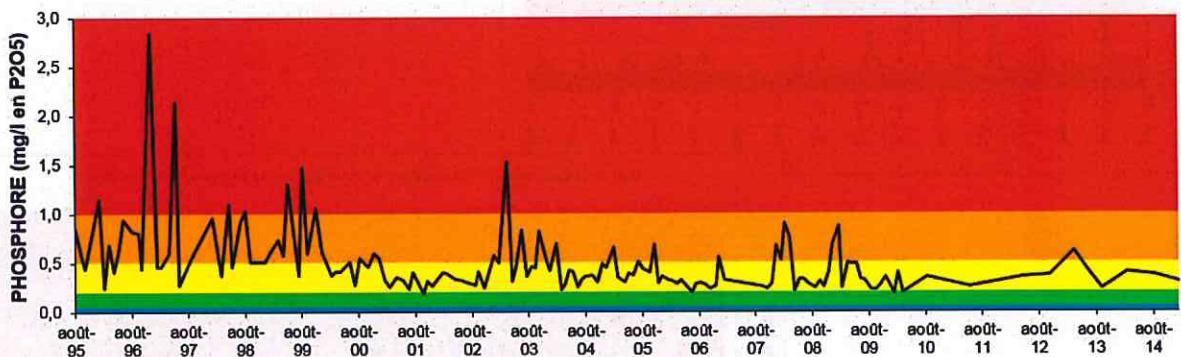
EVOLUTION DE LA TENEUR EN nitrates (NO<sub>3</sub>) au Challange à Saint Cyr le Gravelais



## Phosphore - Segré

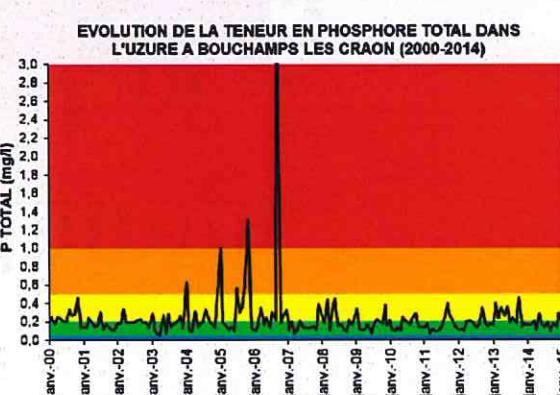
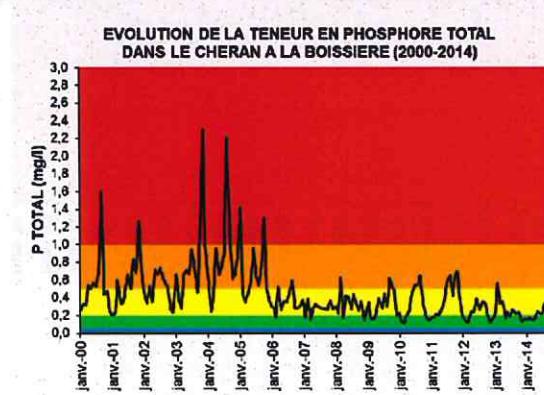
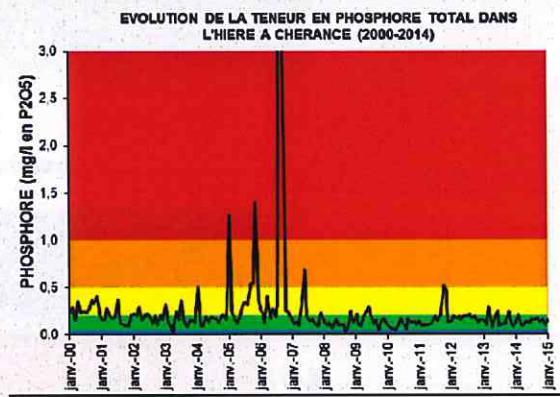
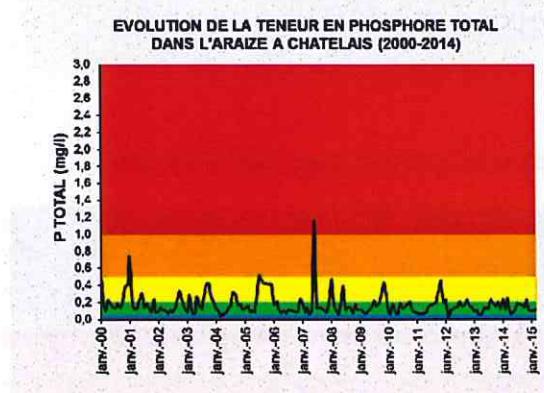
Données ARS

EVOLUTION DE LA TENEUR EN PHOSPHORE TOTAL DANS L'OUUDON A SEGRE (1995-2015)

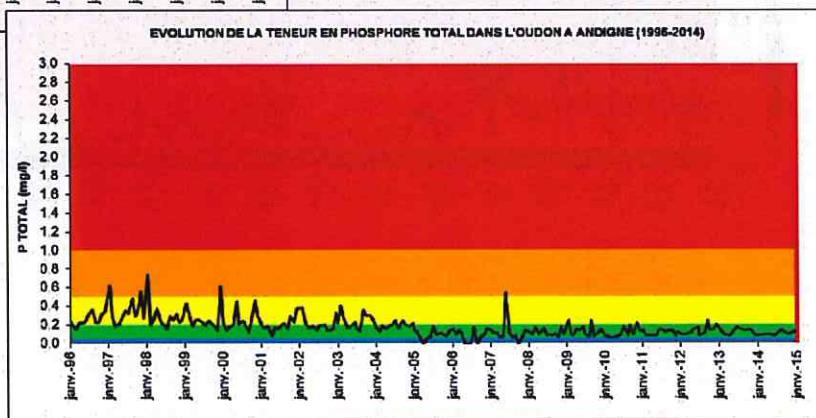
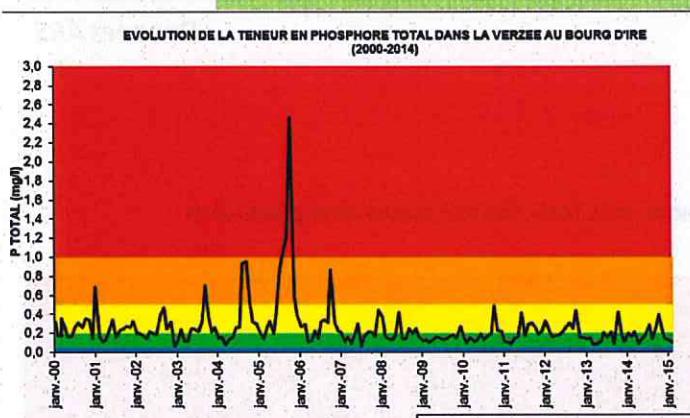


Données AELB

## Phosphore – cours d'eau

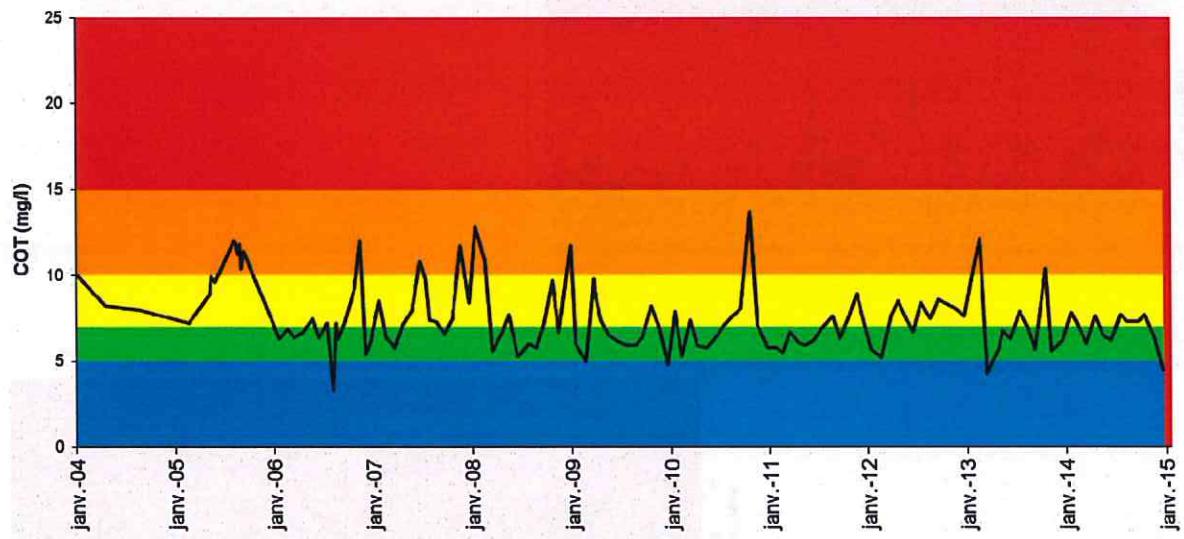


## Phosphore – cours d'eau



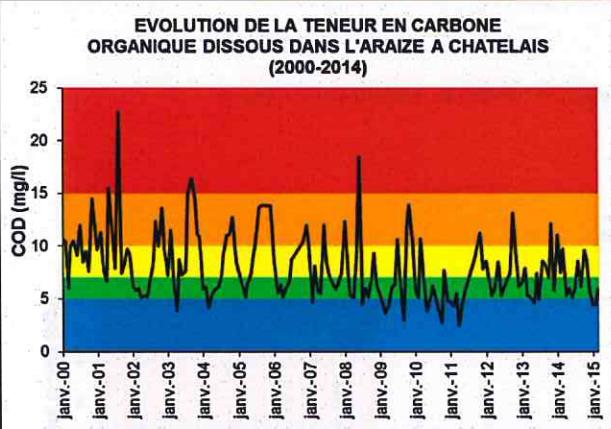
## Matière organique - Segré

EVOLUTION DE LA TENEUR EN CARBONE ORGANIQUE TOTAL DANS L'ODON A SEGRÉ (2004-2014)

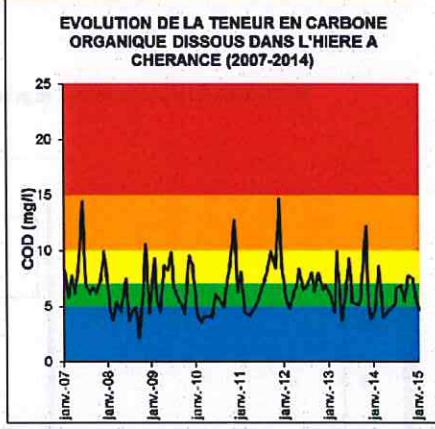


## Matière organique – cours d'eau

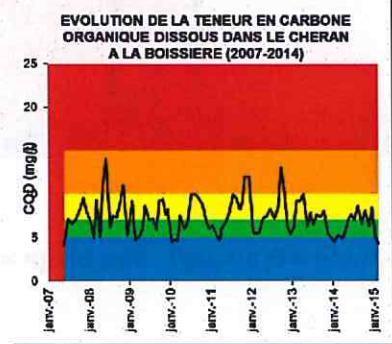
EVOLUTION DE LA TENEUR EN CARBONE ORGANIQUE DISSOUS DANS L'ARAIZE A CHATELAIS (2000-2014)



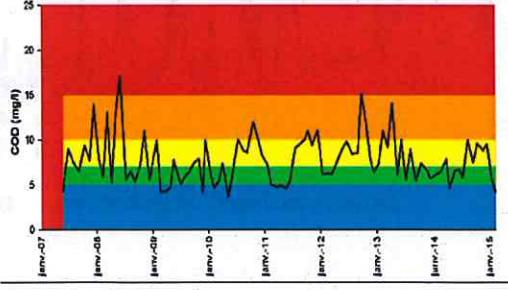
EVOLUTION DE LA TENEUR EN CARBONE ORGANIQUE DISSOUS DANS L'HIERE A CHERANCE (2007-2014)



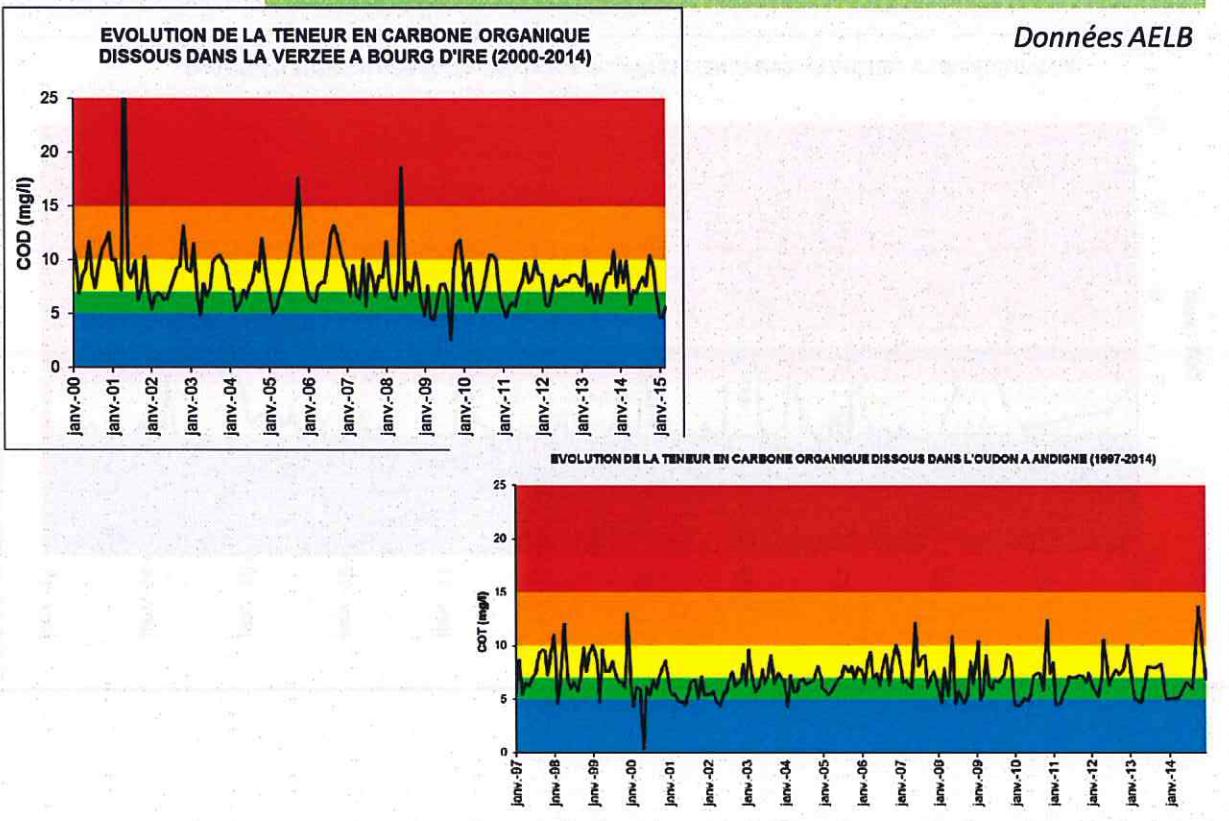
EVOLUTION DE LA TENEUR EN CARBONE ORGANIQUE DISSOUS DANS LE CHERAN A LA BOISSIERE (2007-2014)



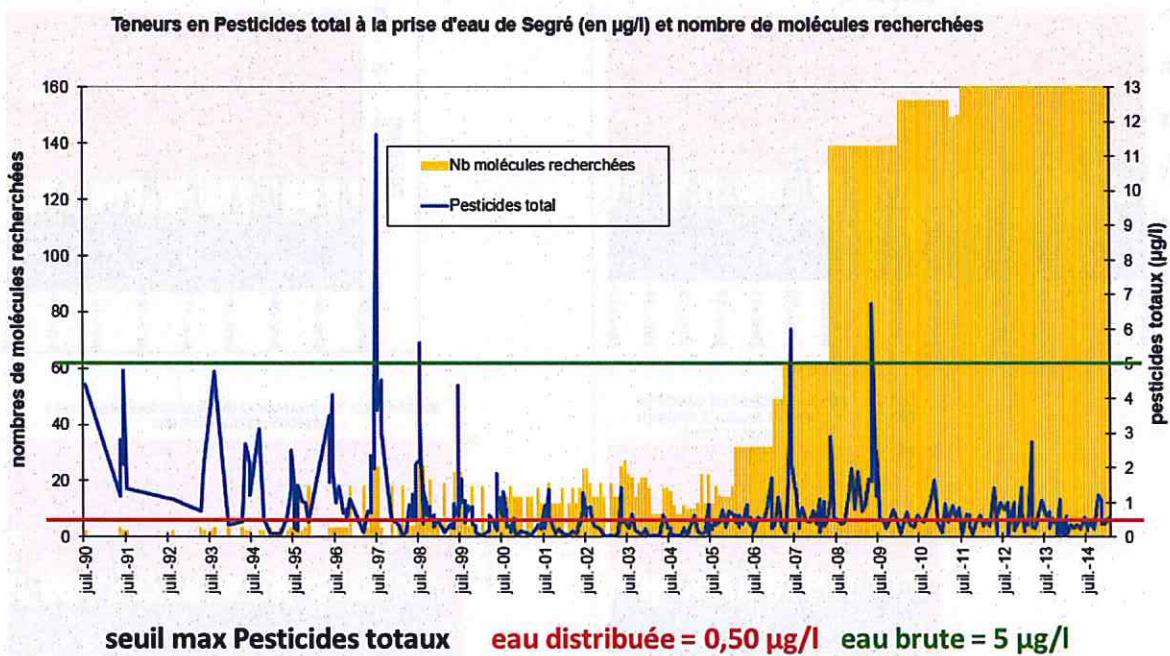
EVOLUTION DE LA TENEUR EN CARBONE ORGANIQUE DISSOUS DANS L'UZURE A BOUCHAMPS LES CRAON (2007-2014)



## Matière organique – cours d'eau



## Pesticides – Captage de Segré



Pesticides les plus retrouvés en 2014	total sur l'année (µg/l)	Nb détections 12 analyses *16 analyses **13 analyses	Usage
AMPA**	3,24	11	desherb autre
Isoproturon**	1,1	13	desherb blé, orge
Atrazine-2-hydroxy	0,6	12	desherb maïs
Métaldéhyde*	0,45	11	molluscide
Glyphosate**	0,32	2	desherb
Diméthénamide	0,26	6	desherb maïs
Chlortoluron**	0,25	5	desherb blé, orge

Pesticides les plus retrouvés en 2014	total sur l'année (µg/l)	Nb détections 12 analyses *16 analyses **13 analyses	Usage
Imidaclopride	0,24	6	insecticide (céréales et arbo)
Métazachlore	0,15	1	Desherb colza
Desméthylisoproturon**	0,13	5	desherb blé
2,4-MCPA	0,13	5	Desherb debrous
Triclopyr	0,12	4	desherb
Atrazine déséthyl	0,12	8	desherb maïs
Mécoprop	0,1	2	desherb
Métolachlore	0,1	7	desherb maïs

## Pesticides – cours d'eau

Données AELB

Code station		2008-2010	2011-2013
4130500	oudon amont cossé		
4131050	ruisseau de l'uzure ballots		
4131100	ruisseau de l'uzure bouchamps		
4131200	ruisseau l'hiere		
4131300	ruisseau le cheran la boissière		
4131400	oudon chatelais		
4131445	rivière l'araize		
4131455	ruisseau de misengrain		
4131470	ruisseau de la nymphe		
4131500	rivière la verzée		
4131550	rivière l'argos		
4132000	oudon aval segré		

Résultats Classes de qualité SEQ-Eau v2 – Altération Pesticides

## Pesticides – cours d'eau

Données AELB

Chéran : Pic phyto 2,97µg/l le 15 décembre 2014 (désherbant en priorité isoproturon)

Araize : Pic phyto 2,99µg/l le 19 septembre 2014 (désherbant en priorité métazachlore)

Hière : bruit de fond régulier autour de 0,50µg/l (désherbants principalement)

Uzur : Pic phyto 1,48 µg/l le 19 septembre 2014 (désherbant en priorité glyphosate/AMPA)

Verzée : Pics phyto 1,62 µg/l le 8 juillet 2014 et 1,59µg/l le 1<sup>er</sup> septembre 2014 (désherbants en priorité glyphosate/AMPA)

Argos : bruit de fond régulier autour de 0,50µg/l et Pics phyto 5,34 µg/l le 22 septembre 2014 (désherbant en priorité diméthénamide) et 1,41µg/l le 26 mai 2014 (désherbant en priorité AMPA)

Oudon Andigné : bruit de fond régulier autour de 0,70µg/l et Pic phyto 1,43 µg/l le 23 décembre 2014 (désherbant en priorité isoproturon)

# Pesticides – Eaux souterraines

Concentration	Classe
C<0,02	Aucun
0,02<C<0,1	Faible
0,1<C<1	Moyen
1<C<5	Fort
C>5	Très fort
-	Pas de données

Moyenne des concentration en pesticides total sur 1 an

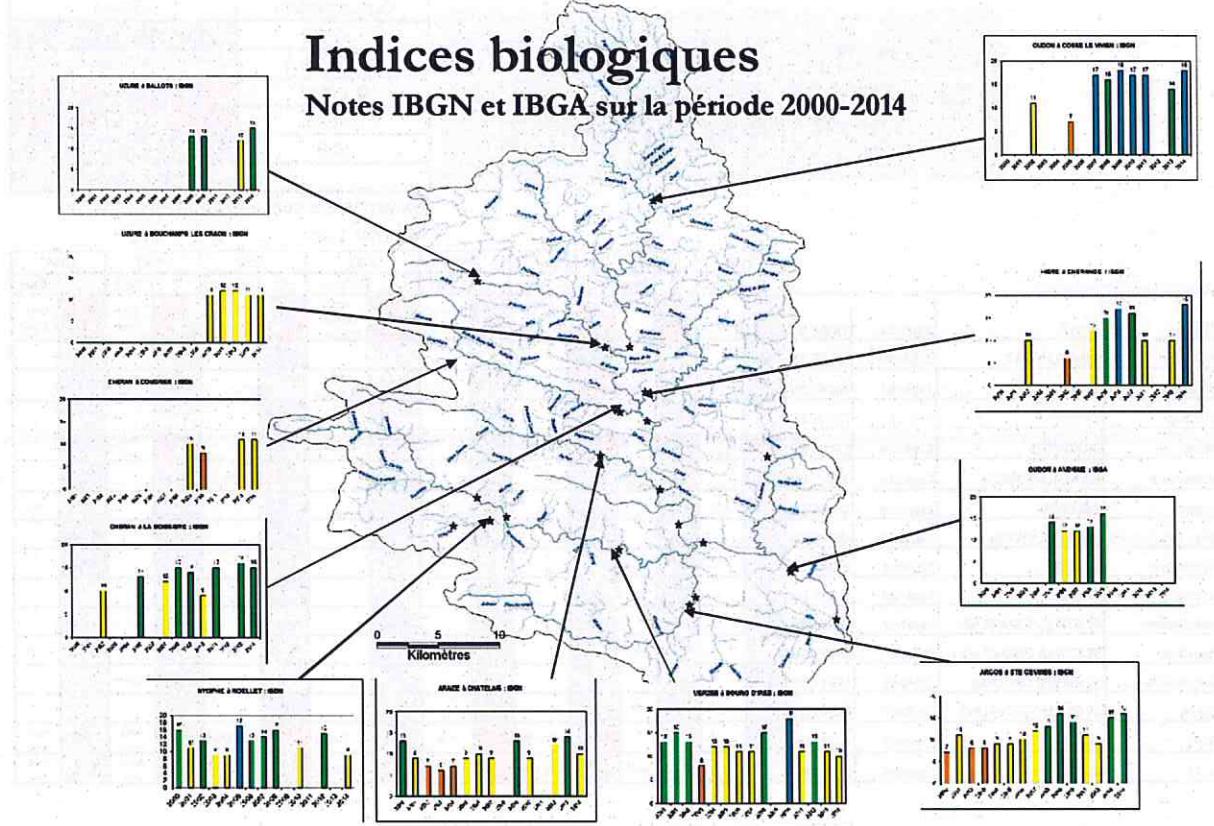
				2007		2008		2009		2010		2011		2012		2013		2014*	
				C	Pest	C	Pest	C	Pest	C	Pest	C	Pest	C	Pest	C	Pest	C	Pest
Les Thuyas	VRITZ	Exploité	HORS BV	0,35		0,39		0,4	Ampa, Simaz, Adet	0,25	Adet, Simaz	0,22	Adet, Simaz, Adsp	0,22	Adet, Simaz	0,19	Adet, Simaz	0,18	Atrz, Simaz
La Masuraie	CHAZE HENRY	Exploité	DANS BV	0		-		0		-		-		0		-		-	
La Marinière	CHAZE HENRY	Exploité	DANS BV	-		0,08	Iso	0,11	Iso	0,08	Iso	0,06	Isop, Démisop	-		0,07	Iso, Adet	-	
Chanteloup	CHEMAZE	Exploité	DANS BV	-		0		-		0		-		0		-		0	
La Plaine	BAZOUGES	Exploité	DANS BV	0,07	Adet, Atrz	-		0,1	Adet, Atrz	-		0,09	Atrz, Adet	-		0,11	Atrz, Adet	-	
L'Éperonnière	LIVRE-LA-TOUCHE	Exploité	DANS BV	-		0,05	Atrz, Adet	-		0		-		0,09	Gly	-	0		
Chaintres	BALLOTS	Exploité	DANS BV	0,08	Iso	0		-		0,05	Iso	-		0		-	0,03	Iso	
La Haie - Les Friches	COSSE LE VIVIEN	Exploité	DANS BV	-		0		-		0		-		0		-	0		
La Thyonière	LOIRON	Exploité	HORS BV	-		0		-		-		-		-		-	0		
Bon enfant	AHUILLE	Exploité	HORS BV	-		0		-		0		-		0		-	-		
La Jordonnière	ST CYR LE GRAVELAIS	Exploité	DANS BV	0		-		0		-		0		-		0	-		
Les Fauvières	ST CYR LE GRAVELAIS	Exploité	DANS BV	-		0,04	Adet	-		0,11	Adet, AMPA	-		0,04	Adet	-	0,03	Adet	
Les Germardières	ST PIERRE LA COUR	Exploité	HORS BV	0		-		0		-		0		-		0,04	Atrz	-	
Challonge	ST CYR LE GRAVELAIS	Exploité	DANS BV	-		0,03	Atrz	-		0		-		0		-	-		
Kiriale F2	VRITZ	Exploité	HORS BV	-		-		0,14	Méta, Adet	0,12	Atra	0,14	Adet	0,21	Adet, Méta	0,15	Adet, Méta	0,07	Adet, Hexa
Kiriale F1	VRITZ	Exploité	HORS BV	-		0,23	Adet	0,26	Atrz, Adet	0,2	Adet, Atrz	0,18	Adet, Simaz	0,15	Adet, A2H, Simaz	0,09	Adet, Atrz	0,15	Adet, Atrz

\*moyenne provisoire en 07/2014

# Hydrobiologie

# Indices biologiques

Notes IBGN et IBGA sur la période 2000-2014



Données : Conseils Généraux 49 et 53, ARS, Agence de l'eau Loire Bretagne, DREAL Pays de la Loire, S.B.O.S. et S.B.O.N.

## LISTE DES ACTIONS A MENER PAR LA C.L.E. IDENTIFIEES DANS LE CADRE DU S.A.G.E. OUDON

Actions classées par ordre des délais puis des dispositions :

Disposition	Actions à mener par la C.L.E.	Délais*	PROGRAMME 2014	Bilan programme 2014	PROGRAMME 2015
A-02	aires d'alimentation des captages ; délimitation et programme d'actions pour Segré ; Livré la Touche ; Fauvière-Cruchère et Challonge ; La Plaine	1 an	SY.M.B.O.L.I.P. a maîtrisé d'ouvrage C.L.E. donne des avis Mise en place aire Segré + programme d'actions décidé fin 2014 Aires captages souterrains à programmer Actions captages souterrains dans cadre programme Segré ???	Aire alimentation captage Segré a fait l'objet d'un arrêté préfectoral Délimitation aires captages prioritaires nitrates (S.A.G.E.) et programmes d'actions inscrits au CT Poll Diffuses porté par le SY.M.B.O.L.I.P.	Dossiers portés sous maîtrise d'ouvrage SY.M.B.O.L.I.P. (SYMEVAL pour captage le Pertre) C.L.E. donnera des avis
A-03					
B-14	Fixation des objectifs définitifs de réduction des taux d'étagement pour Ondon, Uzure, Hière	Fin 2013 (issu étude)	Etude continuité écologique est achevée Analyse pour confirmer les objectifs intermédiaires RT avec la collaboration des techniciens de rivière	Reste à faire	Analyse pour confirmer les objectifs intermédiaires. RT avec la collaboration des techniciens de rivière.
B-19	Indicateurs stabilisés pour l'évaluation de l'état des milieux aquatiques, tableau de bord annuel	1 an	Disposition difficile compte tenu des évolutions des indicateurs au niveau national. Travail important à mener non programmé dans l'attente de la stabilisation des indicateurs nationaux	Géraldine et techniciens de rivières tentent une harmonisation avec les indicateurs attendus dans le cadre du Contrat Territorial milieux aquatiques	A poursuivre
C-25	Mener une étude de gestion quantitative pour le partage de la ressource en eau	1 an	Engagée avec un prestataire extérieur du 1 <sup>er</sup> mars 2014 au 1 <sup>er</sup> mars 2015	En cours Phases 1 et 2 validées	A poursuivre Propositions de la C.L.E. à rédiger en anticipant sur S.D.A.G.E. révisé

<b>Disposition</b>	<b>Actions à mener par la C.L.E.</b>	<b>Délais*</b>	<b>PROGRAMME 2014</b>	<b>Bilan programme 2014</b>	<b>PROGRAMME 2015</b>
E-35	Méthode de mise en œuvre des inventaires de zones humides dans le cadre des documents d'urbanisme	1 an	En interne Analyse de ce qui a été fait sur le Pays de Craon avec un Groupe de travail restreint S'en nourrir pour élaborer le guide.	Réunion technique réalisée en septembre 2014	Suites réunion : proposer un cahier des charges pour prestation sur compléments d'inventaires + rédaction guide.  Nouveautés : * travail de compilation des données fait en partie par le Forum des marais atlantiques.  * inventaires complémentaires dans le cadre de P.L.U.j ou de S.C.O.T.  Rédiger un cahier des charges plus qu'un guide Prévoir l'intégration des inventaires complémentaires par la C.L.E.
F-51	Tableau de bord annuel pour le suivi-évaluation	1 an	En interne Chargée de mission évaluation	Mise à jour des indicateurs « clés » dans le cadre de la présentation de l'état des lieux à la nouvelle C.L.E. en octobre 2014	Poursuivre en interne la mise à jour du tableau de bord. Bureau de juin 2015 consacré au dossier Prévoir une parution synthétique données année 2013 avant mise en œuvre S.A.G.E. 2014

Disposition	Actions à mener par la C.L.E.	Délais *	PROGRAMME 2014	Bilan programme 2014	PROGRAMME 2015
B-12	Préciser le calendrier et la méthode de travail pour organiser concertation sur référence harmonisée de localisation des cours d'eau du bassin de l'Ordon	2 ans		Avis de la C.L.E. sur la carte des BCAs en 49.	Si la référence à la carte IGN en 49 (consultation en cours) est confirmée, l'action ne sera pas à mener. A suivre : réflexion nationale sur carte des cours d'eau pour l'application de la Police de l'Eau
B-14	Fixation des objectifs définitifs de réduction des taux d'étagement pour les autres cours d'eau	3 ans			
E-36	Compléter l'inventaire zones humides dans les fonds de vallée, dans les têtes de bassin versant en fonction des masses d'eau prioritaires Consolidation et homogénéisation de données existantes	3 ans	Intégration des données du Pays de Craon (cf. disposition E-35 délai 1 an)	Difficultés techniques	Cf. commentaires concernant la disposition E-35
E-41	Inventaire des éléments du bocage stratégiques pour la gestion de l'eau et préconisations pour leur préservation	3 ans			Mesure BCAE7 répond à cette disposition. Attendre avant d'engager un travail sur le sujet.

<b>Disposition</b>	<b>Actions à mener par la C.I.E.</b>	<b>Délais *</b>	<b>PROGRAMME 2014</b>	<b>Bilan programme 2014</b>	<b>PROGRAMME 2015</b>
	Suggestions de mesures compensatoires en cas de réorganisation parcellaire Mise à disposition des données recueillies sur Internet				Voir où en est cette action dans le cadre de l'évaluation.
A-05	Inciter les gestionnaires des réseaux A.E.P. à établir des diagnostics de leurs réseaux	Dans les 6 ans			Cahier des charges à rédiger car attente forte de collectivités. Proposer une opération groupée pour amener la réflexion vers le zéro pesticides, vers l'enherbement des surfaces.
A-11	méthode simplifiée plans de désherbagés communaux ; évaluation, publication des moyens et méthodes	Dans les 6 ans			
E-36	Compléments à l'inventaire des zones humides sur l'ensemble du bassin Etude des moyens de protection des zones humides au travers des ZHEP ZSGE	Dans les 6 ans			
E-40	Etude de réaménagement des sorties de drains directs aux cours d'eau	Dans les 6 ans			

Disposition	Actions à mener par la C.I.E.	Délais *	PROGRAMME 2014	Bilan programme 2014	PROGRAMME 2015
	par création de zones tampons				
F-46	Etude de faisabilité de regroupement des structures de gestion de l'eau potable	Dans les 6 ans			Réflexions en cours dans le cadre des schémas de coopération intercommunale – C.I.E. peut devancer et donner son avis. Nouveauté : compétence G.E.M.A.P.I. Mener une étude sur transfert aux interco et opportunité de la fusion des 3 syndicats de bassin.
F-48	Parution d'une lettre aux élus à l'image de la lettre agricole	Dans les 6 ans			
F-49	Mise en place d'un site Internet pour l'information	Dans les 6 ans	En cours. Ouverture fin mars 2014	Site ouvert en septembre 2014	Mise à jour en interne
F-50	Etudier la création et les critères d'utilisation d'un logo « S.A.G.E. de l'Oudon »	Dans les 6 ans			

\*en référence à la date de publication du S.A.G.E.